

SEMINAIRE : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES COLONIES

Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF, Paris I, Panthéon Sorbonne)

4^e édition – Martinique, 1^{er} et 2 juin 2016.

Couleur et liberté dans l'espace colonial français (1777-1815)

coordination : *Érick Noël* et *Yerri Urban*

« À ce titre qui rend écho à l'ouvrage publié, il y a presque un demi-siècle, par Yvan Debbasch sur les interactions entre couleur et esclavage, ont été rapportées deux dates qui ont paru prévaloir outre-mer où, le premier empire français vacillant, les formes les plus radicales d'encadrement ont été mises en place pour sauver la machine coloniale. 1777 correspond bien, dans les Îles comme dans le royaume où les philosophes eux-mêmes ont débattu de la race et du sang, à la mise en place de cette Police des Noirs qui a renforcé le carcan juridique aux dépens des gens de couleur, pour leur interdire même l'accès au sol de métropole. Mais ce programme inédit, produit d'une réflexion engagée par des gouvernants qui, en soutenant l'institution servile admise sous l'influence des milieux d'affaires comme seule à pouvoir fonder l'économie des colonies, a proscrit jusqu'aux unions mixtes, s'est trouvé malmené dans la difficulté à circonscrire une population de couleur qu'il était devenu plus délicat, du fait de l'expansion coloniale et du métissage, à définir qu'aux premiers temps du Code Noir. La guerre d'Amérique sapant cet échafaudage juridique, l'œuvre révolutionnaire n'a de là émancipé politiquement les libres, puis les esclaves, que pour se heurter à des forces qui, servant le milieu colon, ont finalement rétabli sous de nouvelles formes le système dans ce qui restait de l'empire français stabilisé en 1815. C'est tout l'intérêt de cette période transitoire qui, au prisme de couleurs qui ne pouvaient plus fonder une politique ségrégationniste tranchée, interroge sur le renouvellement d'une sémantique, d'un droit et d'une perception qui ont dû prendre en compte l'apparition de nouvelles formes de liberté, à l'heure où la redistribution des espaces coloniaux défavorisait le domaine français. »

SOUTENANCES DE THÈSE

Auguste Bébian et les Sourds : Le chemin de l'émancipation

Fabrice Bertin, doctorat en histoire, sous la direction de *Jérôme Grévy*

Université de Poitiers, 15 juin 2015

mention très honorable avec les félicitations du jury

Résumé :

« Figure mythique pour les uns et méconnue pour les autres, Auguste Bébian (1789-1839) reflète l'ambivalence d'une Histoire des Sourds tantôt reconnue, tantôt ignorée. Dans le sillage de l'abbé de l'Épée, dont la postérité a retenu le nom et qui a démontré l'éducabilité des personnes sourdes à grande échelle, cet homme a pourtant été l'acteur d'un bouleversement sans précédent, qui dépasse en bien des aspects le cadre éducatif. L'objectif de cette recherche sur Auguste Bébian, qui combine de façon inédite éléments biographiques et analyse de sa pensée, n'est pas de déconstruire le mythe, mais au contraire de tenter de décrypter les messages dont celui-ci est porteur, et de saisir ce qu'il nous apprend indirectement sur les Sourds.

Né en Guadeloupe en 1789, c'est sur l'autre rive de l'océan Atlantique, en France, que ce personnage-clé a accompli la majorité de son destin. Accueilli à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris au tout début du XIX^{ème} siècle, sa fréquentation quotidienne de ses pensionnaires a fait de lui le premier locuteur entendant maîtrisant parfaitement la langue des signes, langue naturelle des personnes sourdes, ainsi que la culture qui lui est inhérente. Devenu enseignant, il n'aura de cesse de défendre la langue des signes en tant que système linguistique à part entière afin d'éveiller l'intelligence des enfants sourds, dont « nous ne prêtons pas plus attention qu'à la lumière du soleil qui nous éclaire tous les jours » : ses nombreuses publications témoignent d'une considérable modernité, inégalées à ce jour.

Dans la chaîne des événements qui conduit les Sourds à l'émancipation, incarnée plus tard par Ferdinand Berthier, cette étude montre combien l'impulsion d'Auguste Bébian fut un maillon déterminant, bien qu'inversement proportionnel à sa discrétion. »

NDLR

Voir notre article « Auguste BÉBIAN et sa famille (Toulouse, Guadeloupe) », GHC 240, octobre 2010, p. 6496-97.

Prix Maryse Condé 2014 du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage attribué à *Marie Hardy*, thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Danielle Bégot :

Le monde du café à la Martinique du début du XVIII^e siècle aux années 1860

soutenue le 4 juin 2014, Université des Antilles-Guyane,

dans le cadre de l'École doctorale pluridisciplinaire (Pointe-à-Pître),

en partenariat avec AIHP-GEODE (Schoelcher, Martinique) (laboratoire).

Prix de thèse 2015 du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

Pour les autres prix depuis 2005 voir <http://sfhomoutremers.free.fr/spip.php?article1025>

Présentation du sujet pour le 140^e congrès du CTHS, Reims 2015 :

« L'historiographie a très peu porté sur la société martiniquaise et encore bien moins sur la population libre blanche formant l'élite de l'ancienne colonie. La recherche historique actuelle reste encore empreinte de non-dits sur cette classe « dominante ». Pourtant l'intérêt d'un tel sujet est indéniable dans l'appréhension des réseaux sociaux qui participent à l'identité du groupe social blanc et in fine de la société martiniquaise dans son ensemble. La toute récente thèse en histoire sociale sur le monde du café à la Martinique des XVIII^e et XIX^e siècles a montré que l'univers blanc est parcellaire, la majorité de la population blanche appartient à un groupe social intermédiaire qui s'oppose dans ses pratiques et ses réseaux sociaux à l'élite sucrière blanche. De la même manière, le rôle des femmes et la place qu'elles tiennent dans la société varient en fonction du milieu dans lequel elles gravitent. L'abondante correspondance Hayot, famille de l'élite sucrière martiniquaise, confrontée aux archives notariales révèle les disparités socio-économiques existant entre deux mondes aux stratégies matrimoniales et aux réseaux sociaux divergents. »

**Les Libres de couleur face au préjugé :
franchir la barrière à la Martinique aux XVII^e-XVIII^e siècles**

Jessica Pierre-Louis, sous la direction d'Érick Noël,

Université des Antilles-Guyane École doctorale pluridisciplinaire (Pointe-à-Pitre)

soutenue le 20 juin 2015

mention très honorable avec les félicitations du jury

Résumé :

« À la Martinique au XVIII^e siècle, les « libres de couleur », qu'ils soient nés libres ou affranchis, noirs ou métis, forment une catégorie juridique distincte des Blancs et des esclaves. L'étude comparée, avec les territoires espagnols ou anglais, montre qu'aucune réglementation légale n'a officialisé un passage de la catégorie Libre de couleur à celle de Blanc dans les colonies françaises de la fin du XVII^e siècle à la Révolution française. Aussi, cette thèse se propose de montrer les processus officieux qui ont permis à certaines personnes – les « assimilés » – de franchir la barrière de couleur. Une réflexion a été menée sur le préjugé de couleur, système raciste dont l'idéologie, soutenue par la réglementation locale, a légitimé la construction collective d'un ordre public et social. Puis, on a examiné l'élaboration de la barrière de couleur. Les libres de couleur ont été les premiers à faire les frais de l'imperméabilisation de la ligne de démarcation et des problèmes posés par la pureté de sang ; mais les Blancs mésalliés, dans le cadre d'unions interraciales, et les Amérindiens ont aussi été visés. Enfin nous avons réfléchi à ce qui faisait la blancheur et aux stratégies adoptées pour réussir ce changement de statut. Le notariat et les 33 000 actes des registres paroissiaux traités ont donné lieu à la reconstitution de généalogies pour examiner des individus et des familles sur plusieurs générations ; on a ainsi observé l'importance du phénotype, le blanchiment, la légitimité des relations, les conjoints privilégiés, le choix des réseaux, les niveaux de fortune et l'usage de l'espace. »

INTERNET

Dictionnaire des journalistes, Alain Nabarra

<http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/auteur/alain-nabarra>

Nous avons signalé dans les « travaux en cours » de GHC 37, avril 1992, p. 553, la préparation d'un « Dictionnaire des journalistes (1600-1789) » pour lequel Alain Nabarra, professeur à Lakehead University, Ontario Canada, prépare des notices sur ceux qui avaient exercé aux colonies au XVIII^e siècle.

Nous trouvons à l'adresse ci-dessus ses notices concernant BOURNE (Martinique), Sextius BUFFARDIN (Martinique, Sainte Lucie, Guadeloupe), Julien DUCHEMIN de L'ÉTANG (Saint Domingue), Henri DUCHEMIN-DESPALETZ (Saint Domingue), de LACORBIÈRE (Saint Domingue), Jean MONCEAUX (Saint Domingue), MOZARD (Saint Domingue), REYNAUD (La Dominique), Bernard RODIER (Saint Domingue), abbé ROLAND (Saint Domingue), Jean Baptiste THOUNENS (Sainte-Lucie, Martinique).

Fouilles archéologiques sur l'habitation Beausoleil ou Montéran à Saint-Claude (Guadeloupe)

Le samedi 13 juin eut lieu une journée portes ouvertes, commentée par les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), sur la « Fouille archéologique de l'habitation Beausoleil à Saint-Claude », ainsi présentée :

« En amont de l'implantation d'un lotissement par la Semsamar, route de Belfond, à Saint-Claude, un diagnostic archéologique, réalisé par l'Inrap en 2012, a révélé les vestiges d'édifices et d'aménagements datés des XVIII^e

et du début du XXe siècle, en lien avec l'habitation sucrière Beausoleil, l'une des plus importantes propriétés de Saint-Claude depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. La fouille archéologique préventive réalisée actuellement par l'Inrap sur l'habitation Beausoleil, a été prescrite par l'État (direction des Affaires culturelles, service de l'Archéologie de Guadeloupe). Elle est menée sur une superficie de 3200 m² à l'emplacement des bâtiments résidentiels attestés au XIXe siècle.

Gérard Lafleur, qui a diffusé cette annonce, ajoutait :

« L'habitation Beausoleil ayant désigné diverses habitations au cours de l'histoire, il s'agit des fouilles de l'ancienne habitation des Jésuites devenue de Montéran en 1707 puis Le Pelletier de Montéran à partir de 1763 puis à nouveau de Montéran. Habitation qui a été démantelée à partir du milieu du XIXe siècle pour l'établissement du Camp Jacob, puis de l'implantation du bourg de Saint-Claude et de la partie construite de la commune.

La partie fouillée et mise à jour concerne la partie résidence qui se situe au-dessus de la partie industrielle qui a été reprise par le Conseil général et qui a été utilisée et modifiée à partir des ruines de la sucrerie.

Les vestiges mis à jour sont spectaculaires et mettent en valeur l'opulence de la maison de maître de la plus importante habitation sucrerie de ce qui deviendra le territoire de la commune de Saint-Claude. »

Voir l'article « "Une grande dame généreuse", Madame de MONTÉRAN », GHC 65, novembre 1994, p. 1190-91. Nous pouvons y ajouter que le Centre hospitalier de Saint-Claude (psychiatrie) a bien reçu, en 1995, le nom de Montéran, comme l'avait proposé Lucie Weck.

CONFÉRENCE

Les affaires criminelles de la Cour d'appel de la Guadeloupe de 1810 à 1828.

Juger au XIXe siècle en se référant au XVIIe siècle

conférence donnée aux archives départementales de la Guadeloupe le 25 juin 2015 par
Eric de Mari, professeur d'histoire du droit colonial à l'université de Montpellier

Présentation :

« Inexistante pendant la Révolution française, la justice est réorganisée en 1802, année du rétablissement de l'esclavage qui impose un retour « aux lois de 1789 ». Dès lors, les textes de référence offerts aux juges sont l'ordonnance criminelle de 1670 et le Code Noir de 1685. Ainsi, en 1806, l'esclave Hector qui a frappé un homme libre avec effusion de sang est condamné à mort par le tribunal d'instance qui se réfère au Code Noir : la Cour d'appel annule ce jugement en développant des arguments qui construisent le droit local. Pendant l'occupation anglaise (1810-1815), l'ordonnance de Beckwith sur l'ordre judiciaire introduit la pratique de la défense qui reste réservée aux Blancs et Libres de couleur. Cependant, à partir de 1819, un défenseur est également accordé aux esclaves, le droit évoluant en leur faveur. En 1828, la Cour d'appel entre enfin dans le droit français en adoptant le code criminel français de 1808. »

COMPTES RENDUS DE LECTURE

NOTA :

Quand vous commandez directement chez l'éditeur un livre dont nous avons fait un compte rendu, ayez la gentillesse de dire que vous l'avez connu par GHC. Merci !

Mon Odyssée : l'épopée d'un colon de Saint Domingue

Jean-Paul Pillet

Texte transcrit, présenté et annoté par *Anja Bandau* et *Jeremy D. Popkin*
Collection dix-huitième siècle dirigée par Marcel Dorigny et Hélène Cussac

Prix public : 32 € / Parution avril 2015

(annonce de publication et conditions de commande dans GHC NS 18 p. 2)

<http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18comp.pdf>

Jean-Paul Pillet, « *créole de Saint-Domingue* », l'auteur resté longtemps inconnu, présente son œuvre, « *bagatelles littéraires* », comme un « *ouvrage mêlé de prose et de vers* », les passages en vers faisant partie intégrante du récit, ce qui en fait un exemple unique dans la « *littérature de témoignage* » de l'époque, comme le dit *Jeremy Popkin* dans sa très utile introduction. Il est organisé en 3 « *volumes* », subdivisés en « *Ivres* » et en « *époques* », dont le premier (livres 1 à 6) se termine avec la fuite de Saint-Domingue et le second (livres 7 et 8) se passe aux États-Unis. Ces deux volumes ont été écrits entre 1793 et 1798. Le dernier volume, qui suit la chronologie des deux premiers, est intitulé « *Histoire d'une amour ou époques érotiques de Mon Odyssée* » et

rassemble des poèmes écrits « *sous le beau ciel et les balsamiques berceaux des brûlantes plaines de Saint-Domingue* ». On ne saurait mieux caractériser le style de l'auteur.

Ce sont les deux premiers livres qui intéresseront le plus les lecteurs par leur intérêt historique : précieux témoignage, d'une réelle qualité littéraire et qui ne manque pas d'humour, très agréable à lire. Il permet au lecteur du XXI^e siècle de connaître de l'intérieur la mentalité des derniers « habitants » de Saint-Domingue, leur opinion sur la responsabilité des « Européens » dans ce qu'on appelle aujourd'hui « la Révolution haïtienne » et les conditions dans lesquelles ils ont vécu celle-ci. On y voit les conditions de vie, souvent spartiates, des milices et troupes réglées intégrées mais aussi, les combats étant localisés et sporadiques, les visites et festins sur des habitations ; le tremblement de terre de mai 1793 au Cap puis les combats et l'incendie de la ville en juin ; le premier refuge à Baltimore où il retrouve sa famille et le retour dans l'île quand les Espagnols et les Anglais engagèrent les créoles à y revenir pour les aider à s'emparer de l'île afin de la conserver au roi de France, contre les Français républicains ; le massacre de ces créoles Français au Fort Dauphin en juillet 1794 ; l'Arcahaye et le Port au Prince où il sert sous les drapeaux anglais, jusqu'en 1798 ; l'arrivée des réfugiés aux Etats-Unis, leur vie difficile et des descriptions de la vie sociale américaine.

L'auteur, comme tant d'autres habitants de Saint-Domingue, est passé « *de grand blanc au statut d'exilé désargenté* », formulation éclairante d'Anja Bandau.

Des notes fort utiles précisent parfois la situation historique que l'auteur ne donne pas, très peu de dates figurant au long du récit, et d'autres explicitent références mythologiques et modèles littéraires.

Plusieurs personnes ne sont citées que par des surnoms mythologiques ou des initiales, ce qui est bien dommage pour le généalogiste. Par exemple, à l'Arcahaye, « *l'aimable Mme de Es., sa jolie sœur, ses intéressantes nièces, la belle Mme B., la bonne Mme de M.* »... Au lecteur de s'exercer à les identifier...

Il reste malheureusement quelques erreurs dans les traductions du créole, les renvois de page en note (comme pour celles qui concernent DEPESTRE ; sur lui voir GHC p. 3064 et 6434) et quelques coquilles, mots manquants, fautes d'orthographe, d'accentuation ou de conjugaison dans les introductions, les notes ou même le texte. Mais cela est excusable de la part des deux commentateurs, non français, qui ont réalisé un travail remarquable en nous donnant à lire et apprécier la version originale de l'œuvre. On peut aussi regretter l'absence d'une chronologie, d'un index et de cartes et quelques notes supplémentaires auraient été bienvenues (pas d'identification de Labossière, le fameux maître d'armes parisien, entre autres).

Ce récit est d'une importance indéniable pour l'histoire de la fin de la Saint-Domingue française.

Il nous permet d'ajouter des précisions à la généalogie de l'article 2012-09, p. 7 :

- le premier mari de Fortunée, Jean Marie Nicolas PINEAU, avait été nommé commandant du poste établi au Terrier Rouge (Jean-Paul Pillet étant alors l'aide de camp de son beau-frère) et fut tué dans les événements du 20 juin 1793 au moment de l'incendie du Cap.
- Jean Baptiste MANESCA, demi-frère de Paul Pillet par le deuxième mariage de sa mère, n'est pas mort après 1794 (mauvaise interprétation de notre part de la procuration faite par sa mère Renée Charlotte Mondion le 09/05/1794) mais à la même époque que le troisième époux de celle-ci, Antoine Chabert, en novembre 1793 à Baltimore. L'un et l'autre étaient malades avant même de fuir Saint-Domingue.

MURAT

Une famille de Marie-Galante et son habitation

Philippe Nucho-Troplent

Deuxième édition revue et augmentée

L'Harmattan, Collection Rue des écoles

ISBN : 978-2-343-06342-3 • 15 juin 2015 • 330 pages, 36 €

(première édition, voir NS 10, 2^e trimestre 2013)

Le succès de la première édition, des recherches dans d'autres fonds d'archives et les commentaires recueillis, entre autres à l'occasion des conférences en Guadeloupe et à Marie-Galante, ont conduit *Philippe Nucho* à nous livrer cette deuxième édition très enrichie, passée de 239 à 323 pages.

Par exemple, grâce à l'Inscription maritime du quartier de Bayonne, qui se trouve au Service Historique de la Défense à Rochefort, la carrière de matelot de Murat père et fils est reconstituée ; grâce à la série C8 (Correspondance Martinique), le contexte de l'arrivée de Murat à la Martinique, avant Marie Galante, est éclairé ; grâce à D/XXV, on comprend mieux l'époque révolutionnaire à Marie Galante et la « République des Douze » ; grâce à des témoignages récents on retrouve des « éléments dérobés ou dispersés » après la ruine de l'habitation.

Des éléments seulement évoqués par quelques phrases dans la première édition sont plus détaillés, comme la reconstruction de Grand Bourg après l'incendie de 1838 à la fin de la vie municipale de la Dominique Emmanuel Murat ou la liste complète des esclaves de l'habitation en 1839, dans l'inventaire après son décès, ou la famille DUCOS qui racheta l'habitation, etc. Enfin la liste des patronymes cités est passée de 2 à 4 pages

NOTES DE LECTURE

de *Pierre Baudrier* :

Lacroix (Alfred).- **Notice historique sur les membres et les correspondants de l'Académie des Sciences ayant travaillé dans les colonies françaises de la Guyane et des Antilles de la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e.**

Lecture faite à la séance annuelle du 12 décembre 1932.- Paris : Gauthier-Villars, 1932.- In-4°, 99 p.

Voici d'abord l'index des membres et correspondants :

Alliot de Mussay (Jean-Baptiste-Fauste), 17 ; Artur (Jacques-François), 31-33 ; Bajon (Bertrand), 45-48 ; Barbotteau (Jacques-Alexandre), 54-55 ; Barrère (Pierre), 19-22 ; Clouet (Louis), 92 ; Cury (de), 37 ; Dombey (Joseph), 91 ; Duhamel, 33 ; Du Puget d'Orval (Edme-Jean-Antoine), 65-73 ; Fage L'Aîné, 37 ; Feuillée (Louis), 11-16 ; Foulquier (François-Joseph de), 55-61 ; Giroud (Alexandre), 74-79 ; Hapel-Lachênaie, 79-86 ; Hauterive (Bernard-Laurent d'), 22-23 ; Isambert (Michel), 18-19 ; La Condamine (Charles-Marie de), 34-37 ; La Luzerne (César-Henri de), 73-74 ; Leblond (Jean-Baptiste), 48-54 ; Le Crom, 17 ; Le Dran (François-Antoine), 17 ; Lignon (Jean-Baptiste), 16 ; Moreau de Joannès (Alexandre), 86-91 ; Pagès (Pierre-Marie-François de), 91 ; Palisot, baron de Beauvois, 92 ; Peyssonnel (Jean-André), 23-30 ; Pouppe-Desportes, 33-34 ; Richard (Louis-Charles-Marie), 61-65 ; Richer (Jean), 8-11 ; Thibault de Chanvalon, 39-45 ; Turgot (Etienne-François), 38-44 ; Turpin (Pierre-Jean-François), 92 ; Vaux de La Martinière, 16-17.

Feuilletons maintenant. François-Antoine LE DRAN, né à Paris le 5 avril 1690, était médecin du roi à la Martinique en 1716, correspondant de Lémery. Il quitta la colonie en 1721 pour revenir en France et mourut à Cadix le 7 février 1724 au moment de s'embarquer pour le Pérou. DUHAMEL, médecin de Saint-Domingue, était correspondant de du Fay en 1737. Mr Lacroix ne sait rien d'autre sur lui. Le P. FEUILLÉE embarqua à Marseille le 5 février 1703 sur un navire chargé de forçats, ils arrivèrent à la Martinique le 11 avril. De LE CROM, médecin privilégié du roi et botaniste, nommé correspondant de Jussieu en 1719, on sait uniquement qu'il fut envoyé "aux isles de l'Amérique". En 1719, un Français, MOURGUE, apporta le caféier de Surinam à la Guyane française (p. 19). Mr Auguste CHEVALIER aurait mis en doute l'histoire de de Clieu soignant avec amour son pied de café en 1721 (p. 19). Trois lettres de Buffon à ARTUR (1742, 1747, 1751) ont été publiées dans la correspondance de Buffon. FAGE L'Aîné, habitant de Saint-Domingue, se qualifiait de membre de l'Académie électorale de Mayence. BRÛLETOUT de PRÉFONTAINE est évoqué page 40. Il serait l'auteur de la "Maison rustique de Cayenne". Les pages 40-44 sont consacrées à la catastrophique colonisation de la Guyane vers 1763. Foulquier a écrit 96 lettres à PICOT LAPEYROUSE, correspondance conservée au Muséum. Foulquier est derrière l'initiale "F." des *Rêveries du promeneur* de Rousseau dont il fut l'héritier pour la musique. Il avait une fille prénommée Zéphire. Julien RAIMOND, mulâtre de Saint-Domingue, était associé de l'Institut en 1796, dans la Classe des Sciences morales et politiques (p. 76). Vers 1810, le docteur DUBIZY envoya de Saint-Domingue un échantillon de platine (p. 79). Peu avant 1932, le botaniste suédois EKMAN est allé étudier les parties encore boisées des montagnes de Haïti (p. 95).

A vrai dire, il aurait fallu noter la moitié de l'ouvrage.

PUBLICATIONS

NOTA :

Nous ne faisons de compte rendu de lecture que des livres reçus en service de presse.

Sinon nous les annonçons sous cette rubrique « Publications ».

L'APECE signale la parution de

Rochefort, arsenal des colonies au XVIII^e siècle

Sébastien Martin

Presses Universitaires de Rennes, 2015, ISBN : 978-2-7535-3632-6, 22,00 €

et de

L'Empire colonial français de Richelieu à Napoléon

Bernard Gainot

Armand Colin, collection U, juin 2015, 25 €, ISBN 9782200354909

Sur le blog de *Jacques de Cauna* :

Les ports négriers face à leur histoire

Politiques de la mémoire à Nantes, Bordeaux et Liverpool

Arnaud Hourcade, préface de Christian Le Bart

(thèse soutenue pour le doctorat en sciences politiques Rennes 1)

Nouvelle Bibliothèque de thèses, vol. 27, Dalloz, Paris, mars 2014

ISBN 978 2 247 13833 3, 50 €

Chez L'Harmattan

(version numérique possible, voir le site de l'éditeur : <http://www.editions-harmattan.fr/>)

Esclavage et servitude aux Antilles. L'héritage antique et médiéval - XVIIe-XXe

Dominique Aimé Mignot, Jean-Gabriel Montauban

372 p., juin 2015, 37,5 €, ISBN 9782343059877

À la recherche du Caraïbe perdu. Les populations amérindiennes des Petites Antilles de l'époque précolombienne à la période coloniale

sous la direction de *Bernard Grunberg*

404 p., août 2015, 39 €, ISBN : 978-2-343-06660-8

Actes du colloque organisé en mars 2012 à l'université de Reims et qui concluait le programme « Edition d'un corpus complet de sources rares ou inédites sur les Petites Antilles (1493-1660) », financé par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), porté par l'Université de Reims en partenariat avec l'Université de Leiden et le musée du quai Branly.

Signalé par l'auteur :

**De l'océan Indien aux Antilles, FAURE frères,
Une dynastie de négociants et armateurs bordelais**

Hubert Bonin

252 pages, ISBN : 978-2-84654-401-6, 22 €

Les Indes savantes, juillet 2015

94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris

contact@lesindessavantes.com - www.lesindessavantes.com

Signalé par l'auteur :

L'armateur préféré de Beaumarchais... Jean Peltier Dudoyer

Tugdual de Langlais

préface de *Patrick Villiers*

Coiffard, Libraire éditeur

parution décembre 2015 ; en souscription jusqu'au 1^{er} octobre : 29,50 €, puis 35€

Tugdual de Langlais, 82 route du Passage, 56450 Saint Armel

Quatrième de couverture :

« En s'embarquant sur le Ferdinand de Lesseps en 1958 pour l'Océan Indien, où il va faire son service militaire, l'auteur de ce livre, Tugdual de Langlais, est loin d'imaginer qu'il reprend le chemin de ses ancêtres: les frères Peltier, Louis puis Jean, personnage central de ce livre, et le fils de celui-ci, le corsaire Marie-Étienne PELTIER. Mais également Philippe WALSH, puis les frères Walsh de Serrant : Philippe, et Charles qui commande le régiment irlandais du même nom à l'Isle de France (Ile Maurice aujourd'hui). Et enfin Olivier de Langlais, commandant de La Loire.

En 2005, la Société américaine des Fils de la Révolution (SAR) reconnaît Jean Peltier, comme Fils de la Révolution pour sa participation à l'indépendance des États-Unis.

Personnage oublié. C'est par hasard que l'auteur découvre peu à peu le passé de sa famille, les états de service de Marie-Étienne Peltier, corsaire de la République, mort à Madagascar, et le rôle du père de celui-ci : l'armateur Jean Peltier. Il a fallu plus de dix années de recherches à Tugdual de Langlais, son descendant qui a débuté comme pilotin de la marine marchande et connaît bien l'outre-mer, pour rassembler, vérifier et structurer ce récit historique, le plus complet à ce jour sur l'armateur Jean Peltier, dit Peltier Dudoyer. De l'île de Ré aux Pamplemousses, à l'Isle de France, en passant surtout par Nantes, de la traite négrière à la guerre d'indépendance américaine, du convoi de soutien à Suffren au dernier voyage des Acadiens en Louisiane, Jean Peltier a été un homme de son temps et... l'armateur préféré de Beaumarchais. »

La SFHOM signale :

Les villes portuaires maritimes dans la France moderne XVIe-XVIIIe siècle

Caroline Le Mao

Armand Colin collection U Histoire, 2015, 256 p. ISBN : 9782200278205, 29 €

Signalé par les auteurs :

**Un Forézien remarquable : Just de ROSTAING 1740-1826
des champs de batailles aux Droits de l'Homme**

Guy Blanchard, Christian Chassagne

140 pages, 28 € + 10 € de port ; à paraître

christian.chassagne3@wanadoo.fr

Voir notre article « La branche de Saint-Domingue de la famille de MONDION et le marquis de ROSTAING » (2013-24).

Publications anciennes de la Société française d'histoire des outre-mers (SFHOM) disponibles
(commandes : sfhom2015@gmail.com)

- Maurice Begouën-Demeaux, Mémorial d'une famille du Havre. Les fondateurs. Choses et gens du XVIII^e siècle en France et à Saint-Domingue, 1743-1831, 1982 (10 €).
- Maurice Begouën-Demeaux, Mémorial d'une famille du Havre. Stanislas Foäche 1737-1806. Négociant de Saint-Domingue, 1982 (10 €).
- Jean Mettas, Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle : Nantes (édité par Serge Daget), tome 1, 1978 (795 pages) et tome 2, 1984 (972 pages), 40 € (frais de port gratuits).
- Serge Daget, Répertoire des expéditions négrières françaises à la Traite illégale, 1814-1850, 1988 (23 €).
- Serge Daget, De la traite à l'esclavage, XVIII^e-XIX^e siècles. Actes du colloque international sur la traite des Noirs, Nantes 1985, 2 tomes, 1988 (22 €).
- Jean Tarrade, La Révolution française et les colonies, 1989 (10 €).
- Jacques de Cauna (dir.), Toussaint Louverture (recueil des articles parus dans les revues ayant précédé Outre-Mers. Revue d'histoire) (coédition avec Karthala), 2004, (10 €).
- Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, Description topographique, physique, civile, politiques et historique de la partie française de l'Isle Saint-Domingue, réédition avec nouvelle couverture pour chacun des trois volumes, 2004 (90 €).
- Léger-Félicité Sonthonax, La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la révolution de Saint-Domingue, édition augmentée, 2005 (10 €).
- Yves Benot & Marcel Dorigny (dir.), Grégoire et la cause des Noirs (1789-1831). Combats et projet, 2005 (10 €).
- Émile Hayot, Les Gens de couleur libres du Fort-Royal, 1679-1823, 2005 (15 €).
- Marcel Dorigny (dir.), Haïti, première république noire, réédition, 2007 (10 €).
- Moreau de Saint-Méry, annoté par Monique Pouliquen, Voyage aux États Unis de l'Amérique, 2008 (15 €).

EN FEUILLETANT BULLETINS ET REVUES

Bakoua (Famille de Jaham)

<http://www.bakoua.org> - <http://gw.geneanet.org/fdj>

41 rue Elie Fréron, 29000 Quimper

n° 33, janvier 2015

- La branche JAHAM DESRIVAUX (suite) *Pierre Molinard*
- Augustin BAUDIN *Tugdual de Langlais*
- Mon étrange aventure sur l'habitation Maniba de Case Pilote *Alain Molinard*
- 8 mai 1902, récit d'une survivante *Mme Charles Dujon née Émilie Decomis*

n° 34, juin 2015

- Les navires ou bâtiments aux XVI^e et XVII^e siècles
- La branche JAHAM DESRIVAUX (suite) *Pierre Molinard*
- Mai 1902, récit écrit en 1903 par Louis Souquet Basiège et publié dans l'almanach apostolique de Saint-Joseph à Seyssinet (Isère)

Société d'histoire de la Guadeloupe

shg@wanadoo.fr

Bulletin 171, mai-août 2015, ISBN 978-2-35897-377-9

- Martijn Van Den Bel « Description des Caraïbes Cannibales ou des îles sauvages @ 1627 » : Un routier néerlandais des Petites Antilles collationné par Hassel Gerritsz
- Christian Schnakenbourg L'usine Gardel (1870-1994) : Histoire d'une survivante [Saint-Alary, Aubery, Huyghues-Despointes : sur le premier voir notre article 2015-10]

Histoire des Coteaux de Loire et de Maine (HCLM)

bulletin 57, juillet 2015

Monique Clavreul, 12 avenue de la Gare, 49170 La Possonnière, 02 41 72 27 45

Dans ce très beau bulletin (belle iconographie), deux articles très intéressants :

« Des bords de Loire à l'île de la **Tortue** », par *Jacques René, Christiane et Bernard Vialelle et Denis Mercier*.
Personnes citées [nous ajoutons quelques compléments entre crochets] : à la Tortue, Ogeron de la Bouère, Jérôme Blouin son cousin, Pouancey, Tarin de Cussy ; à la Martinique, Pierre Pascal Henriet sieur du Fourneau [Henriet Desfourneaux, voir les index de GHC], capitaine de milice au Fort Royal qui fait baptiser à Chalonnès

en 1749 un jeune nègre esclave de 12 ans, Leroy de la Potherie ; à Saint Domingue, Glahet, Walsh, Fortier, la mulâtresse Madeleine Delestre, le négociant O'Diette, les frères Heurteloup [François Heurteloup, d'Angers, négociant à Léogane, partit pour Le Havre le 14/02/1770, retourna à Saint-Domingue mourut en effet à Léogane le 19/03/1781 à 56 ans ; voir aussi GHC p. 2947] et leur beau-frère Desbrosses [Michel Desbrosses, d'Angers, voir son mariage en 1730 GHC p. 3759 ; il était mort avant le 19/11/1770, mariage à la Croix des Bouquets de son fils Joseph Laurent Desbrosses Dessalines avec Marguerite Charlotte Bobin] ; Emmanuel de Las Cases et les négociations pour l'Indemnité de Saint Domingue en 1838.

« **TARIN de CUSSY** : une famille angevine. Son rôle administratif et fiscal sous l'Ancien Régime et l'hôtel Tarin de Cussy à Chalonnnes sur Loire », par *Salomé Schmit* : bien documenté ; en cherchant l'origine des 4 tortues sur la façade de l'hôtel Tarin de Cussy l'auteur a découvert l'histoire de ce 3^{ème} gouverneur de l'île de la Tortue et de sa famille depuis le XVI^e siècle.

Le Léopard, Histoire et familles de Gironde (CGSO)

n° 15, 1^{er} semestre 2015

Cgso-33@orange.fr - www.cgso-bordeaux.org

- Les GRUAUD de la **Grenade** *Philippe Clerc* (autre patronyme de la Grenade cité : OLLIVIER)

Outre-Mers - Revue d'histoire, SFHOM, n° 386-387, 1^{er} semestre 2015

Raynal, les colonies, la Révolution française et l'esclavage

ISSN 1631-0438. Le numéro : 30 €

www.sfhom.com - secrétaire général, Hubert Bonin, sfhom2015@gmail.com

(voir GHC NS 18)

Outre les articles du dossier correspondant au titre de ce bulletin, nous relevons :

- Les fluctuations économiques de la **Guyane** au cours du XVIII^e siècle *Catherine Losier*
- Les stations navales françaises en Amérique méridionale sous la Restauration *Daniel Gutiérrez Ardila*
- John Ware (1807-1841) : traces et mémoire d'une trajectoire goréenne *Nicolas Gachon*
- Quelques aspects des rapports entre la franc-maçonnerie et la sphère politique en **Haïti** au XIX^e siècle *Lewis Ampidu Clorméus*
- Un résistant ? Maurice SATINEAU : un parlementaire colonial dans la tourmente (1940-1945) *Dominique Chathuant*
- Compte rendu de lecture par *Léo Élisabeth* de : La Marine de Vichy aux Antilles. Juin 1940-juillet 1943 *Jean-Baptiste Bruneau*

communiqué par *Jérôme Moreau* :

Cahiers de l'Académie d'histoire n° 2, 1^{ère} année, 2^e trimestre 1970

Virginie GUILBAUD de LA MÉGERIE

ou la déplorable aventure de Marracq

Quand Joséphine voulait à tout prix un enfant

Jean Savant

COOPÉRATIONS et COMPLÉMENTS

de *Claudie Dussert* : **LAPUYADE** maître chirurgien au Cap puis à Toulouse
(NS 14)

Le 13 octobre 1738 Jean Marie LAPUYADE, chirurgien major de l'amirauté du Cap Français, à présent chirurgien juré de Toulouse, vend à Marc Derrey, bourgeois et marchand de Toulouse, tous les biens fonds qu'il possède dans la juridiction de l'Isle Jourdain (Gers, 32) et qui appartenaient à son père, pour le prix de 1 200 livres.

Notariat Toulouse, Me Payan, 3^E 6099, 13/10/1738

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Les CÉLORON de BLAINVILLE, du Canada aux Isles** (p. 1508-1509 et 4120-4122)

Jeanne Marie Félicité Louise CÉLORON de BLAINVILLE, 28 ans, épouse de Pierre Marc Amédée CELLERON, 40 ans, employé de la banque de la Guadeloupe, et Marie Adélaïde, en famille Octavie CÉLORON de BLAINVILLE, 21 ans, filles de Pierre Louis Georges et Marie Adélaïde de VERNOU BONNEUIL (p. 4122, 2.1.5 et 2.1.7), sont décédées du choléra à Pointe à Pitre, maison du sieur Rous rue Frébault où elles demeuraient, le 01/12/1865 à quelques heures de différence (n° 1247 et 1248).

de *Pierre Bardin* : **DELABARRE de NANTEUIL et de CADUSCH** (p. 6343-44)

Contrats de mariage le même jour, 9 février 1789, avec les mêmes témoins, entre,
d'une part

- Marie Pierre Paul vicomte de CADUSCH, mineur, demeurant à Paris, hôtel de Nismes, rue de Grenelle Saint Honoré paroisse Saint Eustache, fils de Paul François Eustache marquis de Cadusch, chevalier, capitaine de cavalerie, habitant de Siant-Domingue, dépendance du Cap Français, et Marie Anne Renée de BRUIX,
- Claudine Hélène Antoinette de LA BARRE, fille mineure de Joachim Jean Pierre Raoul de LA BARRE de NANTEUIL, chevalier seigneur des terres et seigneuries de Buspin et Dauboeuf Nanteuil, chevalier de Saint Louis, lieutenant des maréchaux de France, demeurant ordinairement au Petit Andelys, et + Louise Aimable Rose JOURDAIN DUCOUDRAY (le père époux en secondes noces de Marie Sophie Ursule HALLÉ de ROUVILLE.

Les futurs époux ont l'intention de fixer leur demeure au Cap Français.

et d'autre part

- Charles Raoul de LA BARRE chevalier seigneur du Menil Bellanguet, sous-lieutenant de cavalerie (frère de l'épouse ci-dessus)
- Marie Madeleine Anne de CADUSCH (sœur de l'époux ci-dessus).

MC/ET/VII/489, Me Pezet de Corval

de *Pierre Baudrier* (Liste GHC) : **Une Guadeloupéenne au château des Grands-Ambésis : la famille COUGOUILHE de Guadeloupe** (p. 3467, 3420 et 9)

Dans le Bulletin des arrêts de la Cour de cassation rendus en matière civile, en 1835, p. 296-298 on lit qu'en décembre 1800 Alexandre COUGOUILHE épousa à la Guadeloupe la d'elle SAINT-MARTIN. Elle décède le 13 thermidor an XI (01/08/1803) à la Pointe-à-Pitre, laissant une fille, Louise Galathée. L'inventaire après décès de la communauté ne fut fait, à Paris, que le 29/05/1807. En novembre 1810 Cougouilhe contracte un second mariage. Le 31/08/1820 Louise Galathée épouse le sieur PICARD. Le 10/12/1822, liquidation et règlement de la communauté entre les père et mère de Louise Galathée et du compte de tutelle. Les frères BÉCHET étaient intervenus lors de la liquidation de l'héritage comme créanciers du sieur Cougouilhe. Louise Galathée attaqua en nullité la liquidation de communauté et le compte de tutelle de son père à propos de 180 actions de la Banque de France achetées par son père en avril 1807, 217 000 francs, et revendues en juin 224 394 francs. Son père dit que ce n'était qu'en nantissement d'un prêt de 250 000 francs fait au sieur COINDRE, agent de change, sur des fonds lui appartenant en commun avec la veuve Saint-Martin, Saint-Martin fils, le sieur Vendryes et autres. Rejet de l'action en nullité, appel, etc. et, le 02/12/1835, annulation de l'arrêt de la cour royale de Paris du 23/07/1831 au profit de son père et de la maison de commerce Béchet aîné et frère.

Idem, 1838 : nouveau procès de Galathée épouse Picard et annulation, le 20/02/1832 d'un arrêt de la cour d'Amiens du 22/08/1834 en faveur du sr Béchet aîné et consorts, créanciers de son père sur des biens à Saint-Quentin.

NDLR

COUGOUILHE est un patronyme du Lot et Garonne mais, n'ayant pas trouvé le mariage d'Alexandre, nous ne connaissons pas son origine.

En 1801, A. Cougouilhe, qui était curateur receveur général des biens vacants de la Guadeloupe, est remplacé par 3 curateurs en raison de grands abus dans cette administration (Lacour, Histoire de la Guadeloupe, tome 3).

Le 14 thermidor XI (02/08/1803) à Pointe à Pitre est enregistré le décès, la veille, de Madame Anne Louise ST MARTIN épouse Cougouville (sic, acte collationné), 21 ans, fille de + Michel et Marie Antoinette BLANCHENOË, dans la maison de sa mère sur le quai de cette ville. Elle était née le 03/02/1782 à Pointe à Pitre, fille de Michel Saint-Martin (+ 12 ventôse X, 03/03/1802 Pointe à Pitre) et Anne Antoinette Robin Blanchenoë. Son frère (Saint-Martin fils) était Jacques Antoine Michel, o 24/04/1780 b 20/01/1781 Pointe à Pitre.

Françoise Galathée Cougouilhe est née à Pointe à Pitre, dans la maison de sa grand-mère maternelle sur le quai, le 13 vendémiaire X (05/10/1801) et sa naissance est déclarée le 3 floréal XI (23/04/1803) par son père, négociant, Jacques Saint-Martin et Marie Antoinette Blanchenoë veuve Saint Martin, donc son oncle et sa grand-mère maternels.

En l'an XII (p. 3420) parmi les négociants et habitants de Guadeloupe en lien avec ceux du Havre figurent « Veuve MARTIN et fils et COUGOUILHE » ; il s'agit donc de la mère d'Anne Louise, veuve SAINT-MARTIN, de son frère et de son mari.

Louise Galathée est décédée le 24/01/1876 à Paris XVIIe, en son domicile avenue de la Grande Armée n° 80, veuve, âgée de 74 ans ; déclaration faite le 26 par le maire et l'adjoint au maire de l'arrondissement (*Pierre de Laubier et Michel Barbier* sur Geneanet et état civil de Paris). Son mariage avait été célébré à Paris (fichier de l'état civil reconstitué).

de *Pierre Baudrier* (Liste GHC) : **LA ROCHE NULLY LA CARELLE** (NS 16 p. 91)

Je lis sur Internet :

« David de La Roche, seigneur de Nully, né au château de La Carelle le 25 avril 1721, servit d'abord dans le régiment de Quercy puis fut nommé lieutenant au régiment de Berry cavalerie en 1743 et enfin capitaine au régiment des hussards de Rougrave, en 1747. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, après avoir reçu plusieurs blessures, notamment à la bataille de Fontenoy [Belgique] en 1745.

Il passa en l'île de **Saint-Domingue** [Haïti], où il épousa, en 1752, Marie-Louise de Nadal, fille mineure de feu Louis de Nadal, commandant du quartier de Maribaroux [Haïti], et de Jeanne-Françoise Bocquet. Il mourut le 6 février 1782, laissant de son mariage Henri-Jean et Jean-Marie. Il n'a pas davantage que son père porté le surnom de « Lacarelle » et ne l'a transmis à aucun de ses deux enfants.

Aux pages 1-8 de l'année 1860 de « Jurisprudence de Cour Impériale de Lyon » je lis que M. le baron Ferdinand de Laroche-Lacarelle, propriétaire de la terre de Lacarelle, située à Ouroux (Saône-et-Loire), se plaint que son nom ait été usurpé par M. Jean-Marie Durieu de Lacarelle, maire de la commune de Saint-Etienne-Lavarenne (Rhône).

Le baron est né le 12 juillet 1794 Antoine-Louis-Ferdinand fils du baron Jean-Marie de Laroche-Lacarelle et d'Antoinette-Françoise de Laroche-Lacarelle

A sa naissance le 28 septembre 1751 Jean-Marie n'avait reçu que le nom de De Laroche mais rentré en France de **Saint-Domingue** où il était né il avait pris le nom de Laroche-Lacarelle que portait déjà sa cousine Mlle Antoinette-Françoise, fille de Claude-Antoine de Laroche-Lacarelle dont elle reçut en dot la terre de Lacarelle

M Joseph de Laroche de Nully, bisaïeul d'Antoine-Louis-Ferdinand, avait acheté en 1719 la terre de Lacarelle ; il est décédé le 13 juin 1765.

DUBOIS, DUBOIS de LA SAUSSAY, DUBOIS d'ESTRELAN (Sainte-Croix, Saint-Domingue, Guadeloupe)
article 2015-14

d'*Aimery Caron* :

Concernant les DuBOIS, j'ai la question suivante : que deviennent les deux autres habitants de Sainte Croix que j'ai identifiés comme étant fils du gouverneur François DuBOIS : n(m)? ou Pierre & Pierre, Sieur de MONTFORT ?

J'ai eu aussi bien des doutes concernant l'identité du mari d'Elisabeth de LAGARRIGUE et le seul indice que j'ai trouvé qui indiquerait que ce serait François DuBOIS est le fait que Nicolas I s'est déplacé de la Guadeloupe à Saint-Domingue pour être témoin au mariage de Marie-Louise BESSON de SAINTE-JOYE, qui aurait été sa nièce et la petite-fille de François DuBOIS ?

NDLR

Le 29/04/1698 à la Petite Rivière de Léogane, mariage de Jacques Hurtenant, fils de Pierre et Madeleine Hebbler, de la Petite Rivière, avec demoiselle Marie Louise de BEZON (sic), fille de + Jean Baptiste sieur de SAINTE JOYE, lieutenant pour le roi au gouvernement de l'île Sainte Croix, et Françoise DUBOIS, née paroisse Sainte Marie Madeleine. Signatures : Hurtenant, Marie Louise de Beson (sic), **Dubois Nicolas**, de La Buissonnière.

Un Nicolas Dubois est donc bien témoin à ce mariage mais aucune mention de parenté ni d'origine guadeloupéenne.

Par ailleurs nous n'avions pas reporté Françoise et Pierre comme enfants du gouverneur François DUBOIS parce que nous n'avions pas trouvé de preuve de filiation (même si elle semble très probable).

d'*Alain Couppé de Lahongrais* :

Une petite correction sur cette famille souvent alliée à la mienne, p. 18 : le second mariage de Marie Charlotte Lozéa DU BOIS (avec Louis Nicolas Arthur COUPPÉ de LAHONGRAIS) a eu lieu au Moule le 17/02/1844 (et non le 17/02/1840).

de *Marie Anne Chevalier* :

Un nouvel acte mis en ligne par Geneanet, l'inventaire après décès (MC/ET/XVI/451) le 12/06/1648 d'Antoine DUBOIS, décédé le 02/07, à la requête de son fils François en son nom et celui de ses frères et sœurs mineurs.

NDLR

Parmi les papiers inventoriés, l'inventaire par le même notaire le 30/03/1638 après le décès de sa femme Marie PARMENTIER, dans lequel figure l'analyse de leur contrat de mariage, non reprise (malheureusement cet inventaire ne figure pas dans la liasse de 1638, MC/ET/XVI/446, très lacunaire !). Sont cités aussi le contrat de profession de leur fille Marie à l'abbaye des Cordelières Saint Marcel le 16/01/1626 ; les mémoires de pension des demoiselles Marguerite et Anne au couvent Sainte Ursule du faubourg Saint Jacques, d'Antoine à l'abbaye Sainte Geneviève, de Louis en la maison du sr Legrand, prêtre, et d'Étiennette Parmentier au couvent Sainte Claire de Gien.

de *Christian Blondel La Rougery et Philippe Clerc* : **Les MADEY de la Grenade** (article 2011-09)

Voici un autre fils de Roland Joachim MADEY et de Madeleine BOURGNEUF, grâce à un relevé d'acte notarié (32 pages) de Me Petit à Saint Pierre, effectué par Christian Blondel la Rougery au CARAN et qui concerne une transaction entre le Sieur RAPHAËL et les héritiers du feu Louis MADEY GUEYRAND datée du 4 juin 1777 en Martinique.

François MADEY GUEYRAND

- il décéda le 14 septembre 1759, à la Grenade.

- il épousa en 1752 à la Grenade la demoiselle Roze SAINT-MARTIN née vers 1735 et décédée un an après le mariage qui avait été célébré le 2 juin 1753 à la Grenade ; elle était la fille de Guillaume SAINT-MARTIN, décédé en novembre 1762, et de Geneviève ROUSSEL veuve en 1^{ère} noce de Charles DAUVERGNE.

- il fit un legs à sa nièce et filleule Roze PELET et épouse de Noël François RAPHAËL.

NB : au sujet de la succession de leur sœur Roze PELET, les frères de Roze SAINT-MARTIN, une fois parvenus à leur majorité en juin 1764, ainsi que Noël François RAPHAËL, instruisirent une procédure judiciaire contre le sieur Roland MADEY père qui quitta la Grenade pour Sainte Lucie vers 1759, imité peu de temps après par les frères SAINT-MARTIN.

Cela porte donc à 9 le nombre des enfants, et même sans doute 10 en y ajoutant un Julien MADEY (sans preuve de filiation) qui part pour la Grenade le 22/10/1748 à 18 ans et qui est témoin dans une procuration du 18/07/1766 où il est dit qu'il demeure à Saint-Pierre Notre Dame de Bon Port (Mouillage).

de *Pierre Bardin* : **CORDONNIER MONTAIGU**, in « **La veuve et le défroqué** » (p. 1468)

Le 7 mars 1786 à Paris, rue des Vieux Augustins, paroisse Saint Eustache, en la maison du sr Julien, vinaigrier distillateur, où demeure la veuve, inventaire après le décès, le 3 février 1785 chez le sr Albert Baigneur rue de Bellechasse faubourg Saint Germain, de Jean Baptiste Charles CORDONNIER MONTAIGU, procureur en la sénéchaussée royale du Moule, à la requête de sa veuve Elisabeth HENRI, en son nom et comme tutrice d'Elisabeth Marguerite Pauline Cordonnier Montaigu sa fille, seule héritière de son père ; subrogé tuteur Jean Jacob, marchand de vin à Paris, y demeurant rue Saint Antoine, cousin de la mineure (avis des parents et amis 09/02/1786).

Parmi les papiers, analyse du contrat de mariage et de l'inventaire fait en Guadeloupe.

- Contrat de mariage devant Me Cicéron au Moule le 15/03/1779 : communauté ; biens du futur en meubles, esclaves et dettes actives 30 000 livres (dont la négresse Victoire, ses trois enfants et ceux à naître) ; biens de la future 3 000 livres de dot en avancement d'hoirie et 1 500 livres en legs de son parrain ;

- inventaire après décès par Me Cicéron au Moule le 12/08/1785 (énumération sans détail ni estimation ; acte absent des minutes de Me Cicéron) : meubles et ustensiles de ménage du couple en leur demeure au Moule, bibliothèque du défunt, esclaves des deux sexes, emplacement et pavillon de leur logement, dettes actives ;

Le sieur Cordonnier devait à sa mère 8 000 livres argent des îles.

MC/ET/XX/737, Me Rameau

NDLR

Compléments après recherche : le couple et leur fille âgée de 3 ans, avaient débarqué au Havre le 12/07/1784, venant de Saint Pierre (Elisabeth Henry est dite native de la Martinique et âgée de 25 ans : en effet elle était née au Prêcheur en 1759). La mère et la fille repartirent pour la Guadeloupe par Nantes le 07/07/1786 : Elisabeth âgée de 6 ans est dite native de Montaigu (Loire Atlantique, 44).

Jean Baptiste Cordonnier était parti de Nantes pour la Guadeloupe à 16 ans, le 27/09/1765, engagé comme raffineur.

de *Pierre Bardin* : **Famille TERRASSE**, in « **Famille LAURIAT, d'île en île** » (p. 4850-57 et 5182)

Le 18 août 1788, à Paris grande rue Saint Denis, dans une maison appartenant au sieur Gruvelle, marchand orfèvre bijoutier, où est décédée le 13 Susanne Marguerite LE COIN, femme de Claude François TERRASSE, négociant à la Guadeloupe où il demeure, est fait l'inventaire après décès, à la requête de François Nicolas Terrasse, commis du greffe criminel du département de Paris, comme tuteur de François Henry, Angélique Suzanne et Auguste Charles Terrasse, ses neveux et nièces, enfants de la défunte et ses héritiers chacun pour 1/3.

Si les meubles, vaisselle et argenterie, linge de lit et vêtements sont inventoriés, la présence d'une femme de chambre et d'un domestique signalée et les dettes à la blanchisseuse, à la garde malade, au chirurgien ainsi que les frais funéraires décomptées, en revanche, « à la réquisition des parties » et comme souvent, de la « liasse de 29 pièces pouvant servir de renseignements de famille » « il n'a pas été fait une plus grande description »...

MC/ET/LXXV :851, Me Lherbette

NDLR

Cet acte nous permet de compléter les éléments sur les TERRASSE dont nous connaissons les filles du second mariage de Claude François TERRASSE, mariées aux frères LAURIAT ; en y ajoutant d'autres sources, et en particulier l'arbre très documenté de Luc Demay de Goustine (ldg sur Geneanet, auquel nous vous renvoyons pour l'ascendance, les fratries, les transcriptions d'actes, etc.) nous pouvons établir la généalogie qui suit :

1 Pierre TERRASSE

o /1700 + /1774

ax Nicolle JACQUET

bx Marie Madeleine GUILLOU

d'où 5 fils de la seconde union dont l'aîné est François Nicolas (le tuteur cité ci-dessus) et le benjamin :

1b.5 Claude François TERRASSE de FONTENELLE

bourgeois de Paris (1774) puis négociant à la Guadeloupe (société Mey, Terrasse et Cie dissoute en 1788 La ville aux îles p. 869), puis receveur de la recette des impositions à Saint Pierre Le Mouillage, Martinique en 1789-1790, réfugié à la Dominique puis Saint Barthélemy et de nouveau négociant, à Saint Pierre puis Pointe à Pitre en 1799-1800 (La ville aux îles p. 756) et à Saint François Basse Terre, Guadeloupe franc-maçon loge Saint Jean d'Ecosse de Basse Terre en 1791

o 06 b 07/06/1749 Triel sur Seine (78)

+ 17/10/1814 Saint-François Basse Terre

promesse de mariage et publication des bans 16/06/1774 Paris, Saint Sauveur

ax 1774 Suzanne Marguerite LE COIN, fille mineure de Claude Charles et + Suzanne Geneviève DEVARENNES

+ 10/08/1788 Paris

bx 18/01/1791 Saint Pierre Le Mouillage, Marie Thérèse LAVINAY, fille de + François et Marie Françoise PITON

o 03 b 05/11/1760 La Rochelle, Saint Jean

+ 08/02/1843 Pointe à Pitre (tremblement de terre), rue du Morne de la Victoire, 83 ans

d'où des deux unions

1b.5a.1 François Henry TERRASSE

o ca 1774 Paris

+ 1788/

1b.5a.2 Angélique Suzanne TERRASSE

o ca 1775 Paris

+ 1788/

1b.5a.3 Auguste Charles TERRASSE

commis à Pointe à Pitre en 1797 (recensement, Terrasse, commis, 22 ans) ; passeport obtenu à Bordeaux pour Saint Thomas le 05/03/1798 (Charles Auguste, 21 ans, natif de Paris) ; négociant à Pointe à Pitre en 1809 (Terrasse Auguste et Cie, La ville aux îles p. 757) entrepreneur et voyer de la ville de Pointe à Pitre à son décès

o ca 1776 Paris

+ 08/02/1843 Pointe à Pitre (tremblement de terre), rue de Nozières, 66 ans

1b.5b.1 Marie Françoise Emilie TERRASSE

o 07/11/1791 La Dominique b 19/01/1792 Roseau

+ 18 d 19/05/1820 Pointe à Pitre

x 19/05/1810 Fort Saint Pierre, Athanase LAURIAT

1b.5b.2 Marie Adélaïde Aimée dite Assez TERRASSE

o 26/04/1796 Saint Barthélemy

+ 1874 Vieques, Puerto Rico

x 27/11/1826 La Dominique, Athanase LAURIAT (veuf de sa sœur aînée)

de *David Quénehervé* : **Une famille de Marie-Galante : les POUTOUNIER** (NS 2 et p. 668-69, 5650, 6428)

Rappel (NS 2) : Paroisse du Mouillage à Saint-Pierre de la Martinique, inhumation le 16 mars 1787 de Joseph POTHONIER (sic), natif de la ville de Marseille, ancien notaire de l'île de Marie Galante, âgé d'environ 80 ans. Ce Joseph était le parrain, en 1730, du fils aîné d'Antoine et de Marguerite Vauclin, qui devait être son neveu. Or quand il est parrain de Marie Marguerite VERGER, le 9 avril 1731 à Capesterre de Marie-Galante, il est dit greffier de la juridiction de l'île (acte collationné ; écrit Poutonnier). C'est donc par la suite qu'il est devenu

notaire. D'après la fin de l'article sur les BOUCHARD de LA POTERIE (2014 article 27), il devait être notaire à Marie-Galante au moins de 1741 à 1751.

NDLR

Voir aussi 92-162 POUTOUNIER ou POUTONNIER (Marie-Galante, 18e), p. 5650, 3607, 627.

Voir aussi sur la Liste GHC les recherches de *David Quénehervé*

- sur la famille à Marseille et Cotignac, les 06/12/2013 et 12/11/2014.

- sur Sainte-Claire Pothonier (ou Potonnier), établi à Basse Terre, natif de la Dominique, fils de Charles Benjamin, négociant à Pointe à Pitre, et Catherine Benjamin Ratcliff, le 21/10/2011.

L'orthographe à Marie Galante est aussi bien POUTOUNIER (voir entre autres les signatures en 1777 vue 3, 1780 vues 2, 5, 7, 8, 9) que POUTONNIER (voir la signature au mariage à Grand Bourg le 29/07/1788, vue 15).

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Émilien FLÉRIAG, dit Blanchette** (p. 5713)

Retrouvant cet article du Cercle généalogique de Languedoc que nous avait envoyé *Gérard Robert Claret* nous avons eu la curiosité de consulter le site « Anchoukaj » et avons en effet retrouvé au Gros Morne l'inscription sur les registres d'individualité le 09/01/1849 de la fratrie FLÉRIAG :

Charlery, né au Lamentin, 32 ans ;

Louisy, né au Gros Morne, 25 ans ;

Adélaïde, née au Gros Morne, 24 ans.

Charlery se marie la même année, le 12/11/1849, avec Thélise Pajoul, fille naturelle de Thérésine (acte d'individualité du 10/01/1849). Il est cultivateur mais dit né au Gros Morne, fils naturel de la demoiselle Arsène décédée au Gros Morne (donc avant l'abolition). Il légitime au mariage Charles, 18 mois, et Justin, 3 ans (qui se mariera le 05/11/1872). D'autres enfants naissent et meurent par la suite. Le 04/06/1862 Thélise Pajoul épouse de Charlery Fleriag meurt à 38 ans. Charlery se remarie le 30/05/1864 avec Thomasine Nirenold, reconnaît un fils d'un an, en a un autre l'année suivante et sa seconde épouse meurt à 34 ans le 28/06/1867.

Louisy se marie à 44 ans, le 24/01/1870, avec Lucia Calédonie, 31 ans, et légitime 5 enfants âgés de 11 ans à 6 mois.

Et, le 24/05/1850 on avait enterré Charlery FLERIAG, 46 ans, cultivateur, né et domicilié au Gros Morne, célibataire, fils de parents inconnus : c'est probablement le père naturel de Charlery, Louisy et Adélaïde. Il a été affranchi avant l'abolition, le 29/08/1843 (transcrit le 15/09 au Gros Morne) : capre de 40 ans, né et demeurant au Gros Morne, esclave, par le sieur B. Raphaël, propriétaire au dit lieu (Charles Fleriag).

Mais en 1888, année qui serait d'après l'article celle de la naissance d'Émilien Flériag (dit Blanchette), pas de naissance au Gros Morne ni à Saint Pierre ni à Fort de France.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **SAMARAN, Saint-Domingue** (NS 18 complément p. 29)

Nous avons eu la curiosité de rechercher les compagnons de voyage et associés de Christophe SAMARAN et nous avons trouvé deux décès :

Mirebalais 27/08/1778, décès la veille sur l'habitation du sieur de Noailles d'un garçon nommé FORTANÉ, environ 30 ans, natif de Béarn.

Port au Prince, 25/01/1780, décès la veille du sieur Jean Jacques LAVIGNE, commis du greffe de l'amirauté, natif de Bagnères de Bigorre, diocèse de Tarbes, environ 36 ans

de *Marie Anne Besson* : **Les KANCEL du Gosier** (p. 6484-6488)

Cet article sur les KANCEL du Gosier me conduit à faire quelques remarques. Outre l'article, je m'appuie sur l'état civil du Gosier et de Sainte-Anne numérisés par les ANOM.

- Pauline CANCEL (p. 6486, B) est affranchie en 1847 à 84 ans et habite alors au Gosier. Son décès n'est pas indiqué dans l'article et on ne trouve pas de décès au nom de Pauline CANCEL (ni au nom de KANCEL). Il paraît peu probable qu'une personne aussi âgée soit décédée ailleurs. J'ai donc recherché un décès de Pauline et je pense que c'est bien elle qui décède le 6 novembre 1850 au Gosier (déclaration le 7 sous le numéro 67). Sur l'acte, elle a « environ 100 ans » : il s'agit donc d'une personne très âgée dont on ne connaît plus exactement l'âge. Les mots « non recensée » ont été inscrits puis rayés. On peut donc penser que, comme elle n'était pas inscrite sur les registres des nouveaux libres, elle a d'abord été considérée comme « non recensée » avant que le rédacteur de l'acte n'apprenne qu'elle avait été affranchie. Les personnes de son âge ayant généralement été affranchies avant 1836, elles n'avaient pas de nom de famille, ce qui expliquerait qu'elle ait été inscrite simplement comme Pauline. Le premier déclarant est Fortunat, époux de Manette KANCEL, ce qui conforte l'hypothèse. Le second déclarant est Marie Ignace dit Yaya, fils de Clairice (voir GHC 120, pp 2683-2684).

- Dans la liste d'esclaves donnée à la page 6487, apparaît à la suite de Pauline, Jean Jacques. Jean Jacques est affranchi le 13 avril 1834 (transcription à l'état civil du Gosier le 25 avril sous le numéro 35) à l'âge de 48 ans 8 mois. Il serait donc né vers août 1785, ce qui rend tout à fait possible qu'il soit le fils aîné de Pauline. Un Jean Jacques apparaît-il dans les recensements de 1797 ? Ce Jean Jacques épouse le 11 février 1850 au Gosier, à 64 ans, Florine SYLVESTRE, plus jeune que lui de 32 ans. Il est dit sur l'acte « de père et mère

- inconnus », mais c'est habituel lorsque l'acte d'accès à l'état civil (affranchissement ou inscription sur les registres des nouveaux libres) ne mentionne pas les parents et qu'il n'y a pas de reconnaissance. Jean Jacques décède le 25 décembre 1855 (déclaration le même jour). Sa veuve épouse le 5 mai 1857 au Gosier Joseph Flonzelle KANCEL, un fils de Gilles KANCEL et Louise NOIRLA.
- À la page 6486, il est fait mention d'un fils, Charles, de Gilles KANCEL. Il s'agit d'une erreur de lecture de l'acte de naissance de Julie, fille naturelle de Julien Chacho KANCEL. C'est Pamphile Chacho KANCEL qui est témoin et Charles n'existe pas.
 - Enfin, la descendance de Gilles KANCEL n'est pas complète. Il se marie à Sainte-Anne le 9 mars 1848 : ils légitiment 7 enfants (dont 3 filles inscrites à l'état civil du Gosier), et auront 5 autres enfants nés à Sainte-Anne.

de *Bruno Jean-Noël* : **AURIL SAINT CLÉMENT** in **AURIL, de La Rochelle à la Guadeloupe** (2015-13, p. 18) et question 03-18

La dernière mise en ligne sur le site des ANOM des registres de Goyave et de Grand-Bourg (Marie-Galante) m'a permis de faire un grand pas dans mes recherches concernant AURIL SAINT CLÉMENT :

Marie Rose Victorine SAINT CLÉMENT est née le 30/04/1874 à Goyave, habitation Sainte Claire au Morne Rouge, et la naissance est déclarée le 04/05 par Auril Saint Clément, 48 ans, habitant, qui se reconnaît pour être le père ; témoins Cherval Martial, 34 ans, secrétaire municipal, et Jules Voulzy, 34 ans, commerçant.

Le 28 janvier 1875 à Goyave (acte n°1) mariage d'Auril SAINT CLÉMENT, âgé de 55 ans, habitant, avec Marie Rose Antonia REIMONENQ, 21 ans ; 3 des 4 témoins sont de la famille MARCELLIN ; il signe A. ST. Clément. Nous y apprenons notamment :

- qu'il a été marié le 16 juillet 1845 à Pointe à Pitre (acte n°26) âgé de 25 ans, entrepreneur, avec Marie Anne Orphelie BAUGOIN : o 10/04/1826 Pointe à Pitre (acte n° 62) et + 10/12/1865 « épouse du sieur Saint Clément Auril (!) », Petit-Bourg (acte n°323), où il signe Auril St Clément ; un des 4 témoins du premier mariage est Jean Jacques ISAAC fils, originaire de Grand-Bourg (o 15/05/1810 (vues 16-17) et + 09/04/1880 (acte n°243).
- qu'un « *jugement constatant la naissance de Auril Saint Clément et de Catherine Aurélie* » a été rendu à Grand-Bourg (Marie-Galante) le 26 juin 1845 (acte n°43 vues n°14-16) : AURIL SAINT CLEMENT, charpentier, né à Joinville (Grand-Bourg) le 18/09/1819, « *dans la maison principale de l'habitation Hérisson, appartenant à Monsieur Raby Père* » (cf. Marie-Galante Terre d'histoire sucrière page 163) et résidant maintenant à Pointe à Pitre ; CATHERINE AURELIE, domiciliée à Joinville, née le 12/04/1821 habitation Maréchal ; ils sont enfants de feu demoiselle Victorine, partie peu après la naissance de sa fille pour la Dominique où elle est décédée. Les témoins ayant déposé au tribunal sont : Xavier MARTIN, Jacques HUGOU, Joseph MAULOIS, Chéry MAULOIS (cf. « Les MAULOIS de Marie Galante : descendance métissée d'un tambour du régiment de la Guadeloupe » GHC 2012-12, p. 5 et 6) et SERVANT Père.

La recherche des ascendants est en cours mais il n'y a donc aucun rapport de parenté avec la famille AURIL.

de *Bruno Jean-Noël et Bernadette et Philippe Rossignol* : **La famille REIMONENQ de Toulon à la Guadeloupe** (p. 4690, 3200-3207)

Sur le couple de Pierre Léocade REIMONENQ x Anne Léontine REIMONENQ (1.1.7.2, p. 3205 et 3206)

1 Pierre Léocade REIMONENQ

o 09/12/1820 d 24/02/1821 Pointe-à-Pitre (p. 3205)

+ 03/10/1859 La Nouvelle Orléans (Etats-Unis) ; acte de décès délivré le 14/05/1873 et légalisé à Paris le 26/07/1873

x 25/05/1848 Sainte-Rose (p. 3205) Anne Léontine REIMONENQ

o 25/03 d 02/04/1829 Le Lamentin (p. 3206)

+ 22/01/1895 Goyave, habitation L'Aiguille ; 65 ans

1.1 Céleste Marie Rose Caroline REIMONENQ

o 10 d 18/04/1851 Sainte-Rose (p. 3206)

+ 05/03/1874 Goyave, chez sa mère, au bourg rue de l'Embarcadère, 23 ans (suite de couches) mère naturelle de

1.1.1 Rose Emélie Caroline REIMONENQ

o 04 d 14/03/1874 Goyave, rue de l'Embarcadère ; déclaré par la sage-femme, Jeannette Roubaix, 66 ans

+ 20 d 21/09/1874 Goyave, maison principale de l'habitation Sainte Claire, section du Morne Rouge ; 6 mois [elle avait donc été prise en charge par sa tante Marie Rose Antonia mère depuis le 30/04/1874 de Marie Rose Victorine Saint Clément]

1.2 Marie Rose Antonia REIMONENQ

o 31/08 d 06/09/1853 Sainte Rose (p. 3206)

+ 07 d 08/02/1894 Basse Terre

x 28/01/1875 Goyave, Auril **SAINT CLÉMENT** (voir ci-dessus)

1.3 Pierre Jean Jacques Léo REIMONENQ

o 14 d 28/06/1858 Sainte-Rose (p. 3206)

et

Pantaléon Victor REIMONENQ

gère d'habitation en 1905

o 16 d 24/07/1873 Goyave, rue de l'Embarcadère ; fils de la dame Léontine Reimonenq, 43 ans, sans profession, domiciliée à Pointe à Pitre et résidente en cette commune ; déclaré par la sage-femme veuve Gaubal née Martial, 66 ans ; témoins Cherval Martial, 34 ans, secrétaire municipal, et Jules Voulzy, 34 ans, commerçant

+ 30/09/1905 Goyave

x 12/08/1905 Gourbeyre, Marie Louise Berthe dit Bébé ALCIDE

d'où postérité

Sur Louise Améline REIMONENQ (1.1.4.2.6, p. 3206), fille d'Étienne Joseph et Eloïse VERGUIN : veuve LACOUT elle s'est remariée à Goyave en 1875 (acte n°2) à 35 ans, avec Joseph BOUVIER, (cf. Veuve BOUVIER propriétaire de l'Habitation Fort'Isle à Goyave, p. 55-58, 1659, 4690), 47 ans, gendarme en retraite, né à Aost (Isère, 38) ; contrat de mariage reçu par Me Pierre Louis Benjamin Fontanelle Lacroix, notaire à la Pointe à Pitre. Deux témoins sont des LAQUINTINIE, habitants à Petit-Bourg ; ils signent avec Lucien SILVIE, mécanicien à Base-Terre, et Jean Pierre GIRAUD, entrepreneur à Pointe à Pitre.

Pour la petite histoire, Victor Auril Saint Clément (fils de Auril Saint Clément), fut en charge de la succession de la veuve BOUVIER qui dura jusqu'en 1935 !

de *David Quénéhervé* : **ROUSSEL et de GISSEY, parents de François à Marie-Galante** (p. 371)

Le 24 novembre 1754 à Capesterre de Marie-Galante, mariage de Gabrielle BLANCHARD, fille de Jean et + Catherine RENAULT, avec François ROUSSEL, de Dijon, fils de Dominique ROUSSEL et de Catherine de GISSEY (p. 371).

Dijon, mariage le 07/08/1701, paroisse Saint Nicolas (Geneanet, relevés collaboratifs de Jean Pierre Lambert), entre :

- Dominique ROUSSEL, domicilié paroisse Saint-Nicolas depuis six semaines seulement, est maître coutelier, demeurant paroisse Saint-Nicolas, fils de + Joseph, de Selle, marchand de son vivant, et d'Elizabeth JOURDEUIL.

- Catherine DE GISSEY est fille de Jean, joueur d'instruments, et Jacqueline BOCHOT (si je lis bien), de la paroisse Saint-Michel.

Parmi les témoins, René de Gissey, joueur d'instrument, Denis de Gissey et Simon de Gissey, archer.

Geneanet m'a permis de trouver la trace de deux sœurs de Dominique ROUSSEL, Claude et Marie, et un frère, Nicolas, marié le 3 novembre 1693 à 21 ans, et d'identifier la paroisse de Selle où vivaient les parents de Dominique ROUSSEL. Il s'agit de Celles-en-Bassigny en Haute-Marne, un minuscule village.

Joseph ROUSSEL est décédé le 24 mai 1691, âgé de 80 ans, et Elisabeth JOURDEUIL sa femme peu avant, le 26 janvier 1691, à 60 ans environ.

A Marie-Galante, le mariage en novembre 1754 est suivi par une naissance d'un garçon en février 1755 et d'une fille en 1756. François ROUSSEL est alors dit sieur de GISSEY. En 1757 et 1758, le patronyme ROUSSEL est remplacé par GISSEY. En 1759, le patronyme ROUSSEL revient dans l'acte de baptême de Jeanne Catherine le 18 février. En 1760, c'est GISSEY DE ROUSSEL lors du baptême de Charlotte Gabrielle.

Je ne pense pas, en l'état des recherches, qu'il y ait un lien avec l'autre famille ROUSSEL de l'île.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Charles Joachim SEJOURNET** (p. 75)

Sur la Liste GHC une question de *François-Laurent Jacquier* transmise par *Jacques Petit* sur « Charles Joachim Séjournet qui fut receveur général de Saint-Domingue au moment de la Révolution française et qui, accusé de malversations, comme il arrivait souvent aux intendants, ordonnateurs et receveurs des colonies, fut absous selon un arrêt du Conseil supérieur de Saint-Domingue le 18 mai 1789 », nous rappelle cette question du Centre Généalogique de l'Ouest reproduite dans le bulletin 10 de GHC :

Quartiers d'Albert JACQUIER x NN. O'COIN, propriétaire en 1802 d'une cafétéria « Ravine du Milan » au Cap Dame-Marie, dont Jacques et Catherine Aimée x Barthélemy SEJOURNET.

Recherches faites grâce au fichier Houdaille nous trouvons à **Jérémie, le 03/05/1790** le mariage (acte en partie déchiré) de

- Jean Barthélemy SÉJOURNET de SIVRAC, habitant à Plimouth, dépendance de Jérémie, natif de Montauban province de Quercy, fils de Charles Joachim, avocat en parlement, receveur général de St Domingue, et + Marie Éléonore SIREUIL de DULION, autorisé par son père

- Catherine Aimée JACQUIER, native de Jérémie, fille mineure de + Jacques et Marie Rose O'COIN, habitants à la ravine du Mitan de cette dépendance, autorisée par sa mère et tutrice.

Une signature SÉJOURNET de SAINT YON.

La mère de la mariée, Rose O'COIN, fille de + Pierre et + Madelaine LE PRINCE, vivant habitants à Philadelphie, veuve en premières noces de J.J. JACQUIER, habitant à la ravine du Mitan dépendance de

Jérémie, se remarie le 12/06/1790 avec Pierre ALBERT, maître en chirurgie domicilié ville de Jérémie, fils majeur de + Joseph, procureur au siège et présidial de Saintes en Saintonge, et Marie GODIN. Parmi les signatures 2 Séjournet de Sivrac, 1 Sejournet de Saint Yon, 1 J. Jacquier.

Dans le premier état de l'Indemnité, le 12 décembre 1827, une cafétérie ravine du Milan (sic pour Mitan) quartier de Grande Anse, à Cap Dame Marie juridiction de Jérémie, dont les anciens propriétaires étaient O'COIN veuve JACQUIER épouse en secondes nocces du sieur ALBERT et JACQUIER Jacques et Catherine Aimée dame Barthélemy Sejournet [ses 2 enfants] ; ayant droit Alphonse SEJOURNET, seul et unique héritier de dame O'Coin veuve Jacquier son aïeule et de Jacques Jacquier son oncle, anciens propriétaires [et, quoique non dit, de sa mère Catherine Aimée Jacquier épouse Sejournet] ; indemnité 27 310.

Dans l'inventaire sommaire des archives de la ville d'Auch antérieures à 1790 (indexé par la Bibliothèque Geneanet), baptême en 1785 de Joseph François Alexandre, ondoyé en 1770, fils de Charles Joachim SÉJOURNET du CLAVIÉ, avocat en parlement et receveur général de la colonie de Saint Domingue, habitant du Cap Français, et de dame Marie Eléonore SIREUIL de DULION (l'état civil du Gers n'est pas numérisé...). C'est peut-être le futur Séjournet de Saint Yon.

En outre (d'après le fichier Debien) :

D/XXV/89 (837, 60) : passage gratuit pour Saint-Domingue par Nantes accordé à Séjournet, membre du Club Massiac, le 08/03/1792 (plusieurs autres passages gratuits accordés à des colons de Saint-Domingue pour retourner dans l'île ; en fait pour certains occasion d'une émigration). Pour le contexte de ces passages voir, de Gabriel Debien, « Les colons de Saint-Domingue et la Révolution. Essai sur le club Massiac », p. 366 et suivantes.

Gros dossier Colonies E 369 (vues 28 à 299) que nous n'avons pas entièrement visionné, dont :

demande en cassation du jugement du conseil du Port au Prince du 18/03/1787 et décision du ministre du 15/08/1788 cassant le jugement ;

passages aux frais de l'état accordé « *aux habitants de St. Domingue que le désastre de leurs habitations rappellerait dans la Colonie* », 4 lettres de demandes présentées par l'hôtel de Massiac ; Pour « *le Sr Séjourné et sa femme* » qui veulent se rendre sur leur habitation à Jérémie : si elle n'est pas incendiée, pas de secours ;

son interrogatoire le 11/05/1784 : 58 ans, demeurant au Port au Prince rue de Condé, nommé en 1783 receveur général de St Domingue et receveur des taxes de libertés.

Séjourné (sic) et sa femme enceinte, massacrés (elle éventrée) près de Jérémie fin 1791 par les hommes de couleur (source : « Godard, Précis, 86 » sic ??) : ce doit être le couple marié en mai 1790 et quand le père demandait un passage gratuit pour Saint-Domingue début 1792 il ignorait sûrement encore ce massacre.

Indemnité de Saint-Domingue 1831, à Jérémie : Séjournet Charles Joachim et Séjournet de Sivrac Jean Barthélemy : 1 terrain à la Nouvelle Plymouth et 2 cafétérias, Séjournet et St Yon (pas consulté).

de *Pierre Bardin* : **LEMERCIER de BEAUSOLEIL de VERMONT et DUQUERUY** (p. 6223)

Le 24 septembre 1782 dépôt pour minute d'un acte du 24 août 1782 par lequel Charles François LEMERCIER de BEAUSOLEIL de VERMONT, conseiller assesseur au conseil supérieur de la Guadeloupe, de présent à Paris logé chez M. Dufresne, banquier, rue Beaubourg, nommé pour procureur Clément Pierre comte de GALLARD de BÉARN, commandant en second la noblesse de Guadeloupe demeurant à présent à Paris, pour passer au profit du banquier Dufresne les lettres de change, traites et c. qui seraient tirées par Mme de QUERUY(sic) à l'ordre dudit sr de Vermont.
MC/ET/LVIII/561

de *Pierre Bardin* : **DUVERNET de ROQUEFORT** (articles 72, 2013-24 et 130, 2015-14)

Le 28 août 1785 au Cap (déposé en minute en décembre) Marie Anne CASSAIGNE de LANUSSE, habitante du **Limbé** paroisse Saint Pierre, veuve et commune en biens et donataire de Jean Baptiste DUVERNET de ROQUEFORT, ancien commandant du quartier du Limbé, aujourd'hui épouse commune en biens de messire Pierre André de PHILIBERT de RAVEL de LARGENTIÈRE, chevalier de Saint Louis, major du régiment du Cap, donne procuration à son mari pour régir, gérer, gouverner tous ses biens, tant en France qu'à Saint Domingue et notamment vendre la moitié qui lui appartient dans l'habitation sucrerie du Limbé.

Le 27 novembre 1785 (déposé en minute le 7 décembre), François Louis de LA PLAIGNE, lieutenant colonel d'infanterie, commandant pour le roi au **Fort Dauphin**, nommé comme procureur Louis Henri Charles baron de GANVILLE, sous-lieutenant des gardes du corps de Monsieur, pour vendre les parts lui appartenant dans une petite ferme, terres et dépendances à La Chapelle Saint Denis près Paris, dont les dames de Roquefort ont l'usufruit. Les biens appartenant aux héritiers ROQUEFORT, situés à La Chapelle Saint Denis, Aubervilliers, Montmartre et Saint Ouen, viennent de leur aïeule Louise Marguerite CHAUDEAU de LA VALETTE, décédée veuve de Denis François DUVERNET de ROQUEFORT (Me Lefevre, Paris, 14 et 23/06/1704).

MC/ET/XXI/534, Me Raffeneau de L'Isle, décembre 1785

NDLR

Jean Baptiste DUVERNET de ROQUEFORT était décédé au Limbé le 30/11/1778 à 60 ans.

Ces actes permettent de compléter les articles 72 et 130 : ils donnent les noms des épouses DUVERNET de ROQUEFORT :

1 Denis François DUVERNET de ROQUEFORT

x Louise Marguerite CHAUDEAU de LA VALETTE + ca 1704

1.1 Louis DUVERNET de ROQUEFORT, capitaine d'une compagnie détachée de la marine

x Marguerite DUBOIS, fille de François, gouverneur de Sainte Croix, et Louise CLÉMENT GRANDMAISON (à confirmer) (voir article 130, 2015-14 p. 9)

1.1.1 Jean Baptiste DUVERNET de ROQUEFORT

commandant du quartier du Limbé et capitaine des dragons

o ca 1718

+ 30/11/1778 Le Limbé ; 60 ans

x Marie Anne CASSAIGNE de LANUSSE

+ 1785/

bx Pierre André de PHILIBERT de RAVEL de LARGENTIÈRE, chevalier de Saint Louis, major du régiment du Cap

1.1.1.1 Louis Pantaléon DUVERNET de ROQUEFORT

chevalier de Saint Louis ; part de Nantes pour Port au Prince le 30./04/1773

x /1770 Geneviève Charlotte de MONDION (voir article 72, 2013-24 p. 5)

de *Pierre Bardin* : **RIGAUD de VAUDREUIL et DURFORT de DURAS** (p. 3996)

Convention entre Mgr Joseph Hyacinthe François de Paule de RIGAUD de VAUDREUIL comte de Vaudreuil, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de ses ordres et grand fauconnier de France, demeurant en son hôtel rue de la Chaise paroisse Saint Sulpice, propriétaire pour moitié de deux habitations en sucrerie à Saint-Domingue, l'une au **Morne Rouge** quartier du Cap, l'autre à la Grande **Plaine du Cul de Sac** quartier du Port au Prince, et très haut et très puissant seigneur Charles Armand Fidèle de DURFORT de DURAS comte de Duras, maréchal des camps et armées du roi, comme tuteur honoraire de demoiselle Fidèle Joséphine Maclovie de Durfort de Duras sa fille mineure (laquelle demeure à Paris grande rue du faubourg Saint Honoré) et de défunte Marie Joseph de Rigaud de Vaudreuil son épouse, propriétaire de l'autre moitié, ayant en sa qualité la jouissance des produits des habitations pendant la durée de sa garde noble, d'une part, et d'autre part Honoré Chaurand, écuyer, négociant à Nantes, de présent à Paris logé à l'hôtel des colonies rue de Cléry paroisse Saint Eustache, pour lui et pour son frère Louis Chaurand de Beaufond, écuyer, aussi négociant à Nantes, son associé sous la raison Honoré et Louis Chaurand frères. 16 clauses à la convention. MC/ET/XXI/534, Me Raffeneau de l'Ille, 06/12/1785

NDLR

Sur DURFORT de DURAS et RIGAUD de VAUDREUIL voir arbres sur Geneanet.

Liquidation de l'indemnité 18/07/1827 pour la sucrerie Vaudreuil Duras au Morne Rouge du Cap (82 800) et hatte et bois debout à la Croix des Bouquets (140 400) ; anciens propriétaires Rigaud de Vaudreuil et sa sœur comtesse de Duras, chacun pour moitié ; ayant droit pour une moitié les deux fils du comte [par son mariage en 1795 à Londres avec sa cousine Joséphine Victoire RIGAUD de VAUDREUIL, 35 ans de moins que lui !] Charles Philippe Louis Joseph Alfred et Victor Louis Alfred comtes de Vaudreuil, héritiers chacun pour moitié de leur père, et pour l'autre moitié Fidèle Joséphine Maclovie de Durfort de Duras comtesse de Rotalier, seule héritière de sa mère. Pas de mention de la sucrerie du Cul de Sac, qui avait peut-être été vendue.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Indemnité coloniale chez un notaire parisien en mai-juin 1851** (GHC 182, p. 4567-69)

Chez Me Louis Pierre Adolphe Norès (MC/ET/LXVII), plusieurs actes concernent la conversion d'indemnité aux anciens possesseurs d'esclaves. Nous avons relevé ceux de mai-juin 1851. Ils sont listés dans les inventaires en ligne sur le site des Archives nationales, à partir de la base ARNO 1851. Nous avons fait le même relevé dans le registre suivant de **juillet-août 1851 (MC/ET/LXVII/1080)** que nous n'avions pas consulté mais les mois précédents et suivants comportent beaucoup d'autres actes :

- Au **Sénégal** :

Alfred AGNES, négociant maire de Saint Pierre de la Martinique, pour diverses personnes à Saint Louis du Sénégal, CORDIOP ; Charles GAMOUDIOW ; Catherine et Madeleine BLANCHOT ; Mayemouna N'DIAK ; Mme Coumba MOUSSE ; tous propriétaires ; Jean Paul DOMECCQ et Blaise DUMONT, négociants ; Dembe TALIBA et Germain CRESPIN, traitants ;

- en **Guadeloupe**

Félix BAUDOUIIN (3 et 29 rue de Trévis Paris) pour son épouse Olympe BARDON ; Charles Saint Olympe MARSOLLE, propriétaire à Bouillante ;

Prosper YVER, négociant à Paris (2 rue du Sentier), pour Pierre Antoine BEAURUISSEAU-CROCQUET, horloger à Basse Terre ;

- A **Marie Galante**

Félix BAUDOUIIN (3 et 29 rue de Trévis Paris) pour Marie Françoise REYNIER, propriétaire à Grand Bourg ;

Joseph Léopold Hippolyte VERNIER, propriétaire à Paris, pour Jacques Thomas VERGÉ, propriétaire à Grand Bourg ;

- A la **Martinique**

Gustave POUILLAIN, négociant à Paris (22 rue d'Enghien), pour Rose Vautrude Gabrielle de SAINT-OURS, propriétaire à Fort de France, veuve d'Henri JORNA de LACALE ; Eugène Paul BOURROUET et Bernard LAHON, négociants à Saint Pierre ; Pauline Zoé GROS-DESORMEAUX, à Saint Pierre, veuve de Joseph WILKINSON ; Auguste Arthur DULUINE, propriétaire et marchand à Saint Pierre ; Julien PROCOPE, propriétaire au Carbet ; Auguste RIFFARD, propriétaire et négociant à Saint Pierre ; Louis RENÉ, propriétaire, communes du Sud ; Marie EDWIGE aux Trois Ilets, épouse d'Augustin AUGUSTE ; Francillette HUMBLOT à Fort de France, veuve de François Marie Rose Désir ADAM ; Marie Roxelane PAULMY à Saint Pierre ; Marianne BARLE, propriétaire à Saint Pierre ; Caroline de CHARON, propriétaire à Fort de France, épouse de Jules Marie Hyacinthe de MAUDUIT ; Clotilde DESOUCHE, propriétaire à Fort de France ;

Waldemar POUILLAIN, négociant à Paris (22 rue d'Enghien), pour François Auguste POMME, propriétaire à Saint Pierre ; Félix Alcide DUFAIL, négociant à Saint Pierre ;

Mme LUZY, à Paris, pour Françoise Virginie de FRANQUEVILLE au François, épouse séparée de biens de Marie Joseph Amédée MAILLET ;

Félix Alcide DUFAIL, négociant à Saint Pierre, pour Marie Euphrasie EUTROPE, propriétaire à Saint Pierre ; Jean Étienne Ferdinand CADORÉ, propriétaire à Case Pilote ; Mme DENISE au Carbet, veuve de Joseph ROZAN.

d'Yves Tessonneau : de **MÂNES** in **Une branche charentaise méconnue de la maison de GALARD de BÉARN** (p. 6088-91)

Suzanne de GALARD de BÉARN (p. 6090, 2) est décédée à Chives (Charente Maritime, 17) le 17/05/1781. Son mari, Louis de MÂNES, écuyer, seigneur des Coux, serait mort à Saint Domingue selon une lettre datée du 14/02/1826 à Rochefort : on était sans nouvelles de lui depuis le 28/08/1792 (AD 17, Q 310, dossier 179). Ils n'eurent probablement pas de descendance.

Catherine de BOLOGNE, mère de Suzanne et veuve de Clément Pierre de Galard de Béarn, mourut à Chives le 29 thermidor VIII (17/08/1800), âgée de 86 ans.

NDLR

Antoine Gaspard de Manes (signe A^{te} A. De Manes), lieutenant au régiment royal hussard de Rohan, cantonné sur l'habitation la Ferronnays à la Croix des Bouquets, déclare le 06/10/1796 que, le 28/09, son cousin, Louis vicomte de Manes, natif de Saintes en Saintonge, environ 25 ans, est mort sur cette habitation « où il est tombé malade et où il a été enterré le même jour, n'ayant pu être envoyé à l'église paroissiale pour y recevoir les honneurs de la sépulture. » Il signe l'acte avec un ami, Auguste du Petit-Thouars.

Sur la Ferronnays, voir l'article 83, 2014-10, « Les FERRON de LA FERRONAYS et Saint-Domingue ». Mais nous n'avons pas trace d'habitation de la famille à la Croix des Bouquets.

TROUVAILLES

de *Pierre Bardin* : **Transport par Françoise Aimée DESVERGERS de MAUPERTUIS à François de BEAUHARNAIS**

Le 4 avril 1770 dlle Françoise Aimée DESVERGERS de MAUPERTUIS, demoiselle majeure demeurant à Paris à l'Instruction Chrétienne rue du Pot de Fer paroisse Saint Sulpice, transporte à messire François de BEAUHARNAIS chevalier marquis de LA FERTÉ BEAUHARNAIS baron de BEAUVILLE¹, chef d'escadre des armées du roi, chevalier de Saint Louis, demeurant rue des Saint Pères paroisse Saint Sulpice, 3 161 livres, dont :

- 1 045 livres, dernier quart à elle dû de 4 183 livres de rente constituée au profit de M. le comte de Moyencourt « par les cy devant soy disans Jésuites » de la Guadeloupe (Me Verpy, Guadeloupe, 27/05/1726) ;
- 2 085 livres, arrérages de la dite rente échue à compter du 27/05/1756 jusqu'au 01/01 dernier ;
- 30 livres pour frais pour parvenir à la créance ;

lui appartenant par transport à elle fait par Jacques Poncien Viée, bourgeois de Paris au nom de Mre Pierre Alexandre de GILBERT de VERONNE², chevalier baron Daugé, gouverneur de Parthenay en Poitou (Me Cordier, Paris, 23/12/1767), somme appartenant audit Gilbert de Véronne comme héritier de Mre Georges Alexandre Nicolas de LA CLOCHE de LA MALMAISON son frère utérin (partage entre les cohéritiers Me Bellanger, Paris, 24/04/1736 et liquidation entre Mme de La Malmaison et M. de Véronne, Me Mercier,

¹ Voir 5.1, p. 6/47 de notre article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art31.pdf> sur la famille de BEAUHARNAIS.

² Voir p. 6 et 7/14 de notre article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0007.pdf> sur la famille GILBERT.

Guadeloupe, 28/01/1753). Pour cette créance le sr de Véronne est à l'article 7 de l'état des créanciers hypothécaires des dits ci devant Jésuites (délibération du 05/08/1765).

Ce transport moyennant pareille somme qu'elle a reçue du sr marquis de Beauharnais « *en espèces sonnantes ayant cours* »

MC/ET/XCVI/454, Me Doillot

de *Pierre Bardin* : **Contrats à la grosse aventure pour Chandernagor**

Bien qu'il ne s'agisse pas de notre domaine géographique je signale aux personnes intéressées un contrat à la grosse aventure, du 23/12/1775, entre Ferdinand Grand, banquier à Paris (90 000 livres), d'une part, et Donatien Le Ray de Chaumont, directeur et intendant de l'hôtel royal des Invalides, et Jean Baptiste Gibert, bourgeois de Paris, d'autre part : navire Le Bernier, 500 tonneaux, 6 canons, 45 à 48 homme d'équipage, en armement à Nantes pour « Chandernagor dans le Bengal ».

Le même jour, contrat identique (108 000 livres) pour la même destination : navire Le Duc de La Vrillière, 600 tonneaux, 8 canons, 85 hommes d'équipage, en armement à Lorient.

MC/ET/XII/389, Me Semillard

de *Pierre Bardin* : **Alexandre Jacques de BONGARS et Jeanne MAGOULET de MAISONCELLE**

J'ai déjà cité (GHC 167, janvier 1995, p. 1260, en réponse à la question 94-169), le contrat de mariage le 08/10/1754 (Me Loyson, MC/ET/LXXXV/541) du futur intendant de Saint-Domingue avec Jeanne MAGOULET de MAISONCELLE. Voici maintenant les inventaires après décès du couple.

28 août 1787 (Me Castel, ET/LXXIX/280), en l'hôtel rue Saint Honoré, inventaire après le décès du Président de BONGARS, Alexandre Jacques, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Metz, ancien intendant de Saint-Domingue, décédé « en une maison sise à l'abbaye de Morigny près d'Étampes le 22 juillet 1787 », à la requête de :

- sa veuve Jeanne Magoulet de Maisoncelle ;
 - Charles Michel marquis de Broc, veuf d'Émilie de Bongars (Cm Me Le Ferat 29 et 30/08/1778) ;
 - Louis Claude René de Mordant marquis de Massiac, comme époux d'Anne Adélaïde de Bongars (Cm M Boulard, 07 et 0801/1781) ;
 - Élisabeth et Louis Alexandre de Bongars, mineurs
- Nombreux actes cités, titres de rentes, gages sur les aides et gabelles, inventaires, achats, baux, comptes rendus d'exploitation, lettres de change, etc., dont :
- 21/04/1755 Me Bernard à Metz, vente à Bongars de l'office de président à mortier au parlement de Metz ;
 - 26/08/1766 Me Martin, Le Cap, inventaire après décès de Magoulet de Maisoncelle, conseiller au conseil supérieur du Cap ;
 - 12/10/1768 Me de Carrère, Port au Prince, cession par Jean Joseph Bertrand chevalier d'honneur au bureau des finances de Tours, et Marthe Elisabeth Magoulet de Maisoncelle sa femme, d'une part, et Simon Chicotteau de Maisoncelle, d'autre part, du tiers appartenant à chacun dans les habitations à la Petite Anse et au Bois Blanc, quartiers de Limonade ;
 - 16/03/1782 Me Grimperel au Cap, vente par Jean Pierre Calon de Beselcour d'une habitation à la Grande Anse ;
 - 07/05/1783, bail sous seing privé de l'abbaye de Morigny par Maurice Elisabeth de La Vergne de Tressau, abbé commendataire ;
 - 176/1787, compte rendu d'exploitation de la caféyère sise à la Montagne Noire par Roberjot, son régisseur.

18/12/1789 (Me Prédican, MC/ET/XXX/509), inventaire après le décès de Mme la présidente de Bongars (Jeanne Magoulet de Maisoncelle) ; testament olographe 03/06/1789 à Morigny ; décès 03/09/1789, maison abbatiale de Morigny.

de *Pierre Bardin* : **Inventaire après décès de François LOHIER de LA CHARMERAYE**

Les 8 novembre 1783 et jours suivants, inventaire après le décès de Mre François LOHIER de LA CHARMERAYE, conseiller au conseil supérieur du Cap Français décédé le 13 octobre à Paris, rue de Tournon, faubourg Saint Germain paroisse Saint Sulpice, dans un appartement qu'il occupait dans la maison de son frère avocat, à la requête de ses 4 frères et sœur :

- Me Pierre Augustin Marie LOHIER, ancien avocat au parlement, demeurant rue de Tournon ;
 - Dlle Pélagie Jeanne Louise LOHIER de LA CHARMERAYE, fille majeure, demeurant rue et paroisse Saint Louis, île Notre-Dame ;
 - Me Charles Joseph LOHIER de LA SAUDRAYE, conseiller assesseur au conseil supérieur du Cap Français, demeurant au vieux Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois ;
 - Me Hyacinthe Jean Valentin LOHIER DU MEZERAY, avocat au parlement, demeurant à Rennes en Bretagne.
- Dans l'analyse des papiers, nous retenons :

- 26/01/1745, Me Rey à Saint-Domingue, son contrat de mariage avec dlle Marie Thérèse LE PELLETIER de LA CHAIZE, avec « *extraits baptistaires et mortuaires pouvant servir de renseignement, lesquels n'ont été plus au long décrits* » ;
 - 16/03/1780, Me Grimperel à Saint Domingue, inventaire après le décès de sa femme ;
 - contrat de mariage de M. VIAU de THEBAUDIÈRE jeune avec dlle LOHIER de LA CHARMERAYE ;
 - compte des revenus de l'habitation de la Plaine du Nord en 1782 par M. Viau de Thebaudière son gendre à qui il avait donné procuration, ce dernier lui ayant donné procuration pour gérer ses affaires en France (Me Poré, Saint Domingue, 21 et 27/05/1782) ;
 - plusieurs actes (non repris ici) concernant une maison de campagne à Dame Marie près Melun (Dammarie les Lys), achetée le 04/10/1775.
- MC/ET/XCI/1217, Me Leferre

NDLR

François LOHIER de LA CHARMERAYE, natif de Rennes et fils de Pierre, était parti à 20 ans de Nantes pour le Cap le 26/11/1742. Il était parti de Saint-Domingue pour Le Havre le 18/06/1773.

Voir aussi son procès avec la famille de COURT, dossiers E 288 (vues 324 à 431) et E 96 (avec deux arrêts COL A/14 f° 192 et A/15 f° 252).

Rien dans la Liquidation de l'Indemnité à ce nom.

de *Claudie Dussert* : **Vente d'habitation par Jean BENECH, négociant au Cap, à Antoine BAUDOIN, armateur négrier nantais, en 1790**

Le 18 décembre 1790 le sr Jean BENECH, négociant, ci-devant habitant du Cap Tiburon, vend, sous faculté de rachat ou réméré, à M. Antoine BAUDOIN, aussi négociant, armateur du navire négrier La Négresse, habitant de Nantes en Bretagne, absent, représenté par M. Céleste RODRIGUE, capitaine de navire demeurant ordinairement à Nantes (pouvoir privé à Nantes le 13 du même mois), la moitié d'une habitation que le dit sr Benech possède de société avec dlle LESTOURIÈRE audit Cap Tiburon, de 200 carreaux de terre dans les hauteurs des Anglais, avec 12 têtes de nègres, ainsi que la maison et ses dépendances qu'il possède également audit Tiburon dans la juridiction des Cayes, affermée actuellement au sr DAUDENE, commissaire, attenante d'un côté à celle du sr RIGAL.

Vente moyennant 60 000 livres argent des colonies faisant 40 000 livres argent de France, compensé au profit dudit sr Benech sur plus forte somme que ce dernier doit au sr Baudouin suivant diverses condamnations prononcées contre le sr Benech en faveur du sr Baudouin par le tribunal de l'amirauté des Cayes. Par compensation de cette somme de 60 000 livres le sr Benech s'est dessaisi de la propriété de ladite moitié d'habitation et de ladite maison et les met en possession du sr Baudouin, sans préjudice néanmoins du restant des sommes dues au sr Baudouin dont le sr Rodrigue réserve le paiement en conformité des condamnations, et notamment de 2 400 livres argent de France (3 600 argent des colonies) pour frais d'arrestation du sr Benech, consignation d'aliments et autres frais soit à Nantes, soit à Toulouse, suivant compte réglé ce jour entre les parties.

Notariat Toulouse, Me Entraigues, 3^E 32226, 18/12/1790

NDLR

Aucun rapport entre ce Jean BENECH et la famille très notable des BENECH de SOLON de Saint-Domingue : voir Colonies E 26, Note généalogique du colonel Arnaud in CGHIA 45 et GHC 98, novembre 1997, p. 2098-99, GHC 101, février 1998, p. 2149.

Jean BENECH, négociant aux Cayes du Fond de l'Île à Vache, originaire de Toulouse, Notre Dame de la Daurade, fils de Guillaume et Marianne DEFAY, avait épousé le 03/05/1774 au Cap Tiburon Julienne LUCAS, native de Saint Pierre des Côteaux, une des deux filles de Jean et Marie Anne Gaultier, qui mourut au même lieu l'année suivante, le 5 janvier 1775 à 22 ans sur l'habitation de son père et fut inhumée dans l'église du Cap Tiburon. Jean Benech partit pour France et en revint par Bordeaux le 01/12/1779, sur le navire La Duchesse de Duras. Il est alors dit âgé de 36 ans et habitant du Cap Tiburon et sa signature (AD 33, 6 B 56 vue 138/150) est bien la même que sur l'acte notarié de Toulouse. Il repart de Saint Marc pour Bordeaux à 50 ans en mars 1792 (F/5b). Il figure dans l'Indemnité en 1831 au Cap Tiburon comme ancien propriétaire et l'ayant droit est sa veuve Marguerite Jacomet (Fichier Houdaille, registre non consulté) : il aurait donc récupéré son habitation et s'était remarié.

Antoine BAUDOIN était en effet armateur du navire négrier La Négresse. Dans le Mettas (Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle, tome I, Nantes), 4 voyages de ce navire, en 1787-88 (136-134), 1788-89 (244-237), 1789-90 (227) et 1790-91 (240-196) ; entre parenthèses, le nombre des captifs au départ et à l'arrivée ou seulement à l'arrivée. Ces captifs sont toujours achetés à Galbar et Bany dans le golfe de Guinée (Bonny et Calabar, Nigéria) et vendus aux Cayes. Le capitaine de navire est différent à chaque voyage et en 1788-89 c'est Céleste Rodrigue. C'est donc peut-être à la suite d'achats de captifs de ce voyage que Jean Benech aurait contracté une forte dette envers Antoine Baudouin.

de *Claudie Dussert* : **Pierre MALLET, officier décédé à la Dominique**

Le 12 octobre 1784 François Mallet, tailleur d'habits à Toulouse rue des Cordeliers paroisse Saint Sernin, cohéritier pour 1/6^e de la succession de Pierre MALLET son oncle officier et quartier maître dans le régiment de Viennois infanterie, décédé ab intestat à l'isle de la Dominique, établit une procuration en blanc pour recevoir cette portion de la succession.

Notariat Toulouse, Me Entraigues, 3^E 10910, 12/10/1784

de *Claudie Dussert* : **Jean THOULOUSE et Galois et Menust, négociants au Cap**

Le 14 mars 1744 noble Jean THOULOUSE et compagnie (sic), habitant de Toulouse, établit une procuration en blanc pour recevoir de Mrs Galois et Menust, négociants du Cap Français, 4 215 livres et intérêts qui lui sont dus, selon le compte arrêté entre les dits négociants et le sr MARSAN le 30 juin 1741, avec quittances et décharges, et à défaut poursuivre en justice.

Notariat Toulouse, Me Payan, 3^E 6103, 14/03/1744

de *Pierre Bardin* : **Louis Antoine Jean PERRINELLE DUMAY achète l'habitation des ci-devant Jésuites à Saint-Pierre (1775) et engage un jardinier (1776)**

Louis Antoine Jean Perrinelle Dumay, né en 1724 à Paris, avait été anobli le 3 octobre 1772 pour les services rendus pendant plus de 23 ans comme conseiller au conseil supérieur de la Martinique ; acte enregistré au parlement le 4 janvier 1774 (X1A/8806) et au conseil supérieur de la Martinique le 6 juillet suivant.

Le 13 juin 1775 à Paris les syndics de l'union des créanciers « *des cy devant soi disant Jésuites* » vendent « à *Mre Louis Antoine Jean PERRINELLE DUMAY écuyer, conseiller du Roy au Conseil Supérieur de l'isle Martinique* », représenté par Me Joseph Félicité Cochu écuyer, avocat au parlement et es conseils du roi, son neveu, demeurant à Paris rue des Poulies paroisse Saint Germain l'Auxerrois (procuration 06/02/1775 Saint Pierre) les deux habitations des ci-devant Jésuites à Saint Pierre. Le détail en est donné, avec les conditions, sur 13 pages : bâtiments, 260 carrés de terre, 181 nègres, 14 bœufs. Le prix est de 675 000 livres argent des îles, soit 450 000 argent de France) ; Perrinelle Dumay verse immédiatement 100 000 livres ; long détail en ce qui concerne les 350 000 restant.

MC/ET/XVIII/469, Me Giard

Chez le même notaire, le 12 avril 1787, inventaire après décès des papiers appartenant à Perrinelle Dumay, en possession de son neveu Joseph Félicité COCHU : contrats de rentes, baux de location de maisons (une rue Croix des Petits Champs, la 2^e rue du faubourg Saint Martin, la 3^e rue Bourbon Villeneuve, la 4^e rue de la Tixeranderie).

MC/ET/XVIII/865, Me Giard

Toujours chez le même notaire, le 27 avril 1790, dépôt de ratification du contrat de vente chez Me Le Sacher le 16 septembre 1789 de la maison de la rue du faubourg Saint Martin, ayant pour enseigne Le Verd Galant, par Marie Louise Françoise Perrinelle Dumay épouse de René Édouard DU COUET de La TOURMELIÈRE chevalier major du régiment Royal Cravattes cavalerie, chevalier de Saint Louis, avec qui elle demeure sur son habitation sucrerie au quartier Saint Pierre de la Martinique, fille de Louise Françoise LITTÉE veuve de messire Louis Antoine Jean PERRINELLE DUMAY, épouse en secondes noces non commune en biens de messire Françoise de COURS de THOMASEAU, chevalier, colonel d'infanterie, maire de cette ville, demeurant sur l'habitation sucrerie de la dite dame

MC/ET/XVIII/889, Me Giard

Le 20/08/1776 Mr COCHU, écuyer, avocat en parlement et aux Conseils du Roi, stipulant pour son oncle messire Louis Antoine PERRINELLE DUMAY, écuyer, conseiller au conseil supérieur de la Martinique, y demeurant au Fort Saint Pierre, engage pour 3 ans le sieur MAJOR comme jardinier sur les habitations à la Martinique, à compter du 15 de ce mois : frais de nourriture à 30 sols par jour jusqu'au départ, transport et voyage ; 600 lt par an ; nourri sur l'habitation avec les autres domestiques.

MC/ET/LXXXI/5, Me Rouen

NDLR

Voir les notices PERRINELLE DUMAY dans « Les officiers du conseil souverain à la Martinique » d'Émile Hayot. : mort en 1785 dans le domaine des Jésuites qu'il avait acquis, fils et petit-fils aussi conseillers au conseil souverain. Voir aussi Histoire et Généalogie de la famille DESSALLES par Henri de Frémont (<http://www.ghcaraibe.org/livres/ghcouv.html>), annexe I p. 117-119.

L'habitation reçut le nom de L'Union, sans doute en raison de « l'union des créanciers » des Jésuites :

La vente de la maison de la rue du faubourg Saint Martin, ayant pour enseigne Le Vert Galant avait été faite le 16 septembre 1789 par Joseph Félicité COCHU, se portant fort de Louise Françoise LITTÉE veuve de messire Louis Antoine Jean PERRINELLE DUMAY, « *demeurante sur son habitation dite L'union sur la paroisse et près du bourg St Pierre* », agissant elle-même comme se portant fort de ses enfants, 1^e Mre Marc René Édouard DU COUET de La TOURMELIÈRE et dame Marie Louise Françoise Perrinelle Dumay son épouse ; 2^e Mre Louis Nicolas Honoré Perrinelle Dumay écuyer ; 3^e Louise Désirée Joséphine Perrinelle Dumay ; ces deux derniers encore mineurs, tous trois seuls enfants de son défunt mari et elle-même et seuls héritiers chacun pour

1/3 de leur père. Cette maison appartenait à Perrinelle Dumay comme lui étant échue par partage devant Me Giard le 17 août 1773 entre lui d'une part et dame Anne Elisabeth Perrinelle veuve de Me Joachim Cochu, écuyer, ancien avocat au parlement, un des quatre secrétaires du roi près le cour de Parlement de Paqris, d'autre part, comme seuls héritiers chacun pour moitié de leur oncle maternel Jean Claude CHEFDEVILLE ; elle avait été donnée à ce dernier en avancement d'hoirie par Jean Antoine Chefdeville et Barbe Madeleine BRUSLÉ son épouse, ses père et mère, suivant son contrat de mariage (Me Le Chanteur, Paris, 17/10/1726) (nous omettons les précédents propriétaires).

La vente est faite à Pierre Charles Chéron, négociant, pour 18 000 livres.
MC/ET/XXII/60 (numérisé et indexé par Geneanet)

de *Pierre Baudrier* (Liste GHC) : **FAULTE de L'ÉTANG et FRONTGOUS, de Jacmel**

Hélène FROUTGOUX (sic) épouse le Sr FAULTE de L'ÉTANG à Jacmel. Puis le père de cette dame passe en France, à Montauban. Il épouse en secondes noces une delle VIALETTE, en a plusieurs enfants et décède en l'an 8. « Lors de l'insurrection des nègres », les époux Faulte se réfugièrent à Santo-Domingo mais il fut ordonné à la femme de quitter la ville. Elle vint se fixer au domicile de son père. La succession de celui-ci devint un objet de litige entre les enfants. La Dame Faulte fut autorisée d'office par jugement. Appel de la veuve Froutgoux, considérant que le sr Faulte ne peut être considéré comme absent ni comme interdit. La Cour considère le 31 juillet 1806 que le Tribunal de Montauban est compétent pour statuer.
in : Le Journal de jurisprudence civile et commerciale, ou Recueil des arrêts notables de la Cour d'appel, séant à Colmar, 1810, p. 171-172 (sur Gallica)

NDLR

FRONTGOUS

Le 09/11/1774 Hélène Françoise Frontgousse (sic) part de Saint Domingue pour Bordeaux

Le 15/01/1777, Antoine Augustin Frontgous, 39 ans, son épouse Geneviève Frontgous, 18 ans, tous deux de Lauzerte en Quercy, sa fille Françoise Hélène, 14 ans, de Saint-Malo et Joseph Félix Frontgous son neveu, 20 ans, de Lauzerte, s'embarquent à Bordeaux pour Jacmel (AD 33, 6 B 55)

Le 18/08/1775 le sr Chrétien Frontgous part de Saint-Domingue pour Bordeaux

En mars 1790 Antoine Frongous (sic) de Lauzerte en Quercy, 53 ans, part de Saint-Domingue pour Bordeaux ; débarqué à Baltimore

Les minutes du neveu Joseph Félix Frontgous, notaire royal de Jacmel sont conservées d'avril 1784 à 1794.

Antoine Augustin FRONTGOUS, de Lauzerte diocèse de Cahors, fils de Pierre (o ca 1703 + 15/06/1753) et Jeanne de Latour (o ca 1708 + 07/05/1748), avait épousé à la cathédrale de Saint Malo à 24 ans le 27/01/1761 Françoise Olive ALLIOT, 24 ans, originaire de Pleurtuit, fille de Pierre et Hélène Launay ; il était alors dit chirurgien (dépouillement Association Parchemin ABGH).

En secondes noces il épouse à Lauzerte (Tarn et Garonne, 82) le 26/11/1776 (dispense papale de consanguinité le 19/09/1776) sa nièce Antoinette Geneviève Frontgous (b 07/10/1758 Lauzerte), fille de Joachim et Antoinette Frontgous et sœur de Joseph Félix (b 08/11/1756)³.

Il se serait donc marié trois fois, à Saint Malo avec la mère d'Hélène Françoise, à Lauzerte avec sa nièce Geneviève et à Montauban (82) avec la dlle Jeanne Étienne VIALÈTES d'AIGNAN, fille de Paul Élie et Marie de Serres de Prat et sœur de Pierre Joseph Vialètes de Mortarieu, futur maire de Montauban et baron d'Empire (Wikipedia).

Il mourut le 23 ventôse VIII (14/03/1800) à Réalville (Tarn et Garonne), dans le domaine de Saint Marcel, quartier Sainte Catherine (appartenant à son beau-père), âgé de 63 ans.

Plusieurs enfants de son 3^e mariage, dont

1 Auguste°o ca 1790/91 + 3 brumaire IV (25/10/1795) Réalville (82), 4 ans 9 mois

2 Joseph Victor (o 30/03/1793 Montauban, + 27/07/1875 Fontoy, 57, Moselle), capitaine au 1^{er} régiment de hussards du Jura, chevalier de la Légion d'honneur (LH/1042/45) se maria et eut postérité (Jean-Claude Vincent, 271235 sur Geneanet).

3 Fanny o 25 d 26 germinal III (14/04/1795) Réalville, peut-être ùmorte dans l'enfance

4 Fanny Virginie (o 4 brumaire VI, 25/10/1797 Montauban, + 18/06/1864 La Tremblade, 17) épousa le 10/04/1822 à Montauban Jean Pierre Lafon, pasteur à La Tremblade, d'où postérité

5 Agathe Virginie épouse Cantarel donna tous ses biens à l'église catholique de Toulouse

6 Auguste Paul Joseph, posthume, o 23 ventôse d 13 floréal VIII (04/03 et 03/05/1800 Réalville), déclaré par son grand-père maternel, fut aussi officier, major de la Garde de Paris et officier de la Légion d'honneur en 1852 (LH/1042/46).

(Source, RP et Christian Gennerat, pasteurs sur Geneanet, et Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français, 1927, p. 72-73)

Indemnité 1830 pour une cafétéria quartier Gosseline, une maison, un emplacement et un terrain au Bel Air, le tout à Jacmel (45 933)

Ancien propriétaire et ayant-droit : Joseph Félix Frontgous (le neveu)

³ Source : Brigitte Michel-Albin, bmichel sur Geneanet.

Indemnité 1832-33 pour une cafétéria quartier Gosseline et une maison à Jacmel (11 466)

Anciens propriétaires : Antoine Augustin Frontgous

Ayants-droits ses quatre enfants, seuls héritiers : Joseph Victor, Virginie Fanny épouse Lafon, Agathe Virginie épouse Coutarel (Cantarel ?) , Paul Joseph Auguste

FAULTE de LÉTANG

Jean Baptiste FAULTE de LÉTANG, de Limoges, s'était embarqué à Bordeaux le 29/10/1777 pour Saint Domingue (et Pierre Faulte, aussi de Limoges, le 25/10/1775 à 25 ans pour Le Cap).

Dit né à Limoges le 04/07/1750 et propriétaire à Jacmel il fut membre de la loge Choix des hommes de Jacmel (1804) et fondateur du rite écossais de la loge.

Un autre Faulte, Louis, né vers 1749 à Limoges, officier de santé, était en 1799 membre de la loge Réunion des Cœurs franco-américains du Port au Prince.

(BnF 545, in Francs-maçons des loges françaises aux Amériques)

Le 21/05/1782, mariage aux Cayes de Jacmel de

- Jean Baptiste FAULTE de LÉTANG, prévôt particulier des maréchaussées de Jacmel, résidant en cette ville, de Limoges, fils de + Jean Baptiste FAULTE [FAULTE DU BUISSON], résidant à Limoges, et + Madeleine de LA PLANCHE

- Françoise Hélène FRONTGOUS, native de Saint-Malo, fille mineure d'Antoine Augustin, chirurgien du roi et de l'amirauté, et + Françoise Olive AILLOT

Enfants :

Henriette Faulte de Létang

o 25/06 b 16/12/1783 Jacmel ; père prévôt des maréchaussées de cette ville ; p Antoine Augustin Frontgous, chirurgien du roi et de l'amirauté, grand-père ; m Élisabeth Charlotte Baudouin épouse de Me Elie Bouchereau

+ 28/06/1784, Jacmel ; 2 ans

Élisabeth Joséphine Faulte de Létang

o 04/06/1786 b 04/01/1788 Jacmel ; père habitant dans les hauteurs de la Grande rivière de Jacmel absent ; p Me Joseph Félix Frontgous, notaire royal de Jacmel ; m dame Élisabeth Marguerite Baudouin épouse de M Baudouin Desmarattes habitant de la Plaine

dossier de secours F/12/2794, veuve Hennet-Duvigneux et 2812 : décédée début avril 1866

Françoise Henriette Augustine Faulte de Létang

o 10/12/1786 b 15/01/1788 Jacmel ; père absent ; p François Joseph Faulte Puydutour, commandant pour le roi, habitant en Plaine près Jacmel [Dossier Colonies E 343] ; m Henriette Sanglier Lafond habitante en Plaine de Jacmel

dossier de secours F/12/2794, veuve Dubuisson

Jean Baptiste Joseph Faulte de Létang

o 31/05/1788 b 05/04/1790 Jacmel ; p François Joseph Faulte Puydutour, chevalier de Saint Louis, ancien commandant pour le roi, habitant en Plaine ; m dlle Élisabeth Joséphine Faulte de Létang, sœur

Jean Baptiste François Faulte

o 20/11/1790 b 25/04/1791 Jacmel ; père ancien prévôt de la maréchaussée, habitant de la paroisse ; p Jean François Petitniaud, habitant du Baynet résidant en cette ville ; m Marie Anne Herman épouse de Jean François Baudouin Dessources

Indemnité 1830 pour une cafétéria Tête à Nègre, une moitié de cafétéria La Source, deux emplacements derrière la ville et un autre au Bel Air, le tout à Jacmel (13 674)

Ancien propriétaire Jean Baptiste Faulte de Létang

Ayants-droits ses deux filles, héritières chacune pour ¼ : Élisabeth Joséphine épouse Hennet Duvigneux et Françoise Henriette Augustine épouse Dubuisson

Indemnité 1832-33 pour l'autre moitié de cafétéria La Source à Jacmel (3 000 x 2)

Anciens propriétaires : Jean Baptiste Faulte de Létang et Françoise Hélène Frontgous

Ayants-droits leurs deux filles ci-dessus, héritières chacune pour ¼

de *Pierre Bardin* : **ROBERJOT et ROBERJOT LARTIGUE, Saint-Domingue, 1790**

En 1790, les 31 juillet et 8 août, chez Me Pezet de Corval à Paris, 3 actes concernent Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, habitant de Saint-Domingue de présent à Paris, avec références à des actes antérieurs.

Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, seul héritier de son frère Jean Baptiste ROBERJOT, trésorier principal de la marine à Saint-Domingue, prolonge la rente faite avec son frère le 26/04/1786 (Me Loreilh, Port au Prince) en faveur de Pierre Jean DUPRÉ, avocat en parlement, chargé de la partie contentieuse de leurs affaires et de celles de la dlle MARTIN, alors mineure et actuellement épouse de M. TRIGANT de LA TOUR, en témoignage de leur confiance et satisfaction. Il la prolonge en rente viagère au sr Dupré sa vie durant et ensuite à la mère de celui-ci Marie Abiet veuve de Pierre Dupré procureur au parlement de Bordeaux.

Il ratifie aussi l'acte du 23/04/1790 (Me Loreilh, Port au Prince) : obligation de 120 000 livres par MM DAUBAYNA et TRIGANT, négociants au Port au Prince, comme fondés de sa procuration, au profit du même Pierre Jean Dupré, en raison du prêt que ce dernier lui a fait.

Enfin état des comptes entre Roberjot Lartigue et Jean Baptiste SERMENSAN, ancien négociant à Bordeaux, de présent demeurant à Paris, suite à l'acte du 09/08/1787 (Me Séjourné, Bordeaux) par lequel Roberjot Lartigue s'est obligé de payer aux créanciers de M. Sermensan ce qu'il leur devait.
MC/ET/VII/498

NDLR

Sur les frères ROBERJOT, voir les index de Moreau de Saint-Méry et de GHC et sur Geneanet la généalogie de François Magnant (ARHO) qui montre la parenté entre eux et les familles Sermensan et Trigant.

Dans l'amirauté de Bordeaux (AD 33, 6 B 54), embarquements pour Saint-Domingue de Jean Roberjot, avocat au parlement natif de Bordeaux, 40 ans, le 01/08/1772 (Roberjot Désert) ; d'André Arnaud Roberjot Lartigue, négociant de Bordeaux de 33 ans, le 28/07/1773 ; de Marie Élisabeth Roberjot, native de Bordeaux, 22 ans (et Jean Baptiste VOLANT son mari, 32 ans, natif de Paris et habitant de Saint-Domingue), le 29/11/1773.

de *Pierre Bardin* : **Vente de terres des Oneidas en Amérique septentrionale, 1788-1790**

Bien que cela sorte de notre domaine géographique, je signale un acte du 02/08/1790 chez Me Pezet de Corval à Paris : Jean Le Tonnelier de la Mahotière, citoyen de la ville d'Albany état de New York, vend à Philippe Pouliau de Thiery, ancien maire de Maubeuge, un portion de terre de 140 acres, près de la ville d'Henriville, lui appartenant par cession faite en mai 1789 par Pierre Penet, écuyer, agent général de la nation des Oneidas à qui il appartenait comme faisant partie de 64 000 acres à prendre au nord du lac d'Oneida, à lui concédés par l'état de New York par traité du fort Schuyler ci devant fort Stanwik, le 02/09/1788, « *entre le gouverneur et les commissaires de l'état de New York et les chefs du conseil, chefs de guerre et chefs de famille de la nation des Oneidas* ». Vente faite au prix de 9 francs l'acre.

MC/ET/VII/498

de *Pierre Bardin* : **RIVIÈRE veuve LAMBERT DESGRANGES et épouse CAZAMAJOR GESTAS (Saint-Domingue)**

Le 18 janvier 1777 Madame Françoise Félicité RIVIÈRE épouse de messire Jean de CAZAMAJOR de GESTAS, écuyer, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment d'infanterie de Conty, avant veuve de messire LAMBERT DESGRANGES, capitaine des vaisseaux du roi, fait donation à son fils Nicolas Charles Robert Lambert Desgranges, officier dans Nivernais, d'une habitation dite Le Piton, inculte, à la Petite Rivière de l'Artibonite, avec 50 nègres et négresses travaillant, autant qu'il sera possible, ainsi que d'un cabrouet attelé de 4 bœufs, 12 vaches, 1 taureau, 2 chevaux, 2 mulets. L'habitation est estimée 30 000 lt, les nègres, négresses, etc. 32 500 lt, argent des îles. Me Faugas à Bordeaux, 22/12/1776.

MC/ET/LXXXI/6, Me Rouen

NDLR

Voir sur Geneanet arbre de CASAMAJOR GESTAS par Pierfit et généalogie LAMBERT DESGRANGES par le colonel Arnaud in CGHIA 60 ; les enfants de Nicolas Charles Robert étaient ayant droit à l'Artibonite dans l'Indemnité de 1828.

de *Pierre Baudrier* (Liste GHC) : **Dominique Luc ROUSSEL (Bayonne, Saint-Domingue)**

La Revue de Gascogne de 1933 (p 228, sur Gallica) signale la publication par Paul Poydenot en 1932 de la biographie de Dominique Luc ROUSSEL, qui part en 1774 pour Saint-Domingue, est accueilli par son oncle, se marie. En 1782 l'incendie dévore sa maison, il vend, revient en France à Nantes. Il repart pour Saint-Domingue en 1787, doit fuir aux États-Unis, rejoint sa famille à Nantes en 1802 et ramène les siens à Bayonne où en 1806 il obtient une place de secrétaire de la Chambre de commerce. Cette biographie est au Musée basque de Bayonne.

NDLR

C'est le 21/06/1775 (AD 33, 6 B 55) que Dominique ROUSSEL, originaire de Bayonne, 21 ans, part de Bordeaux pour le Cap et, le 12/06/1787, c'est sous le nom de Dominique Luc ROUSSEL-DELORME (33 ans, de Bayonne), qu'il repart de Nantes pour le Cap. Il est alors dit officier d'infanterie des troupes de Saint-Domingue.

Pas de trace de ce nom dans les tables du Cap.

de *C. Durand Daubin* et *Bernadette Rossignol* : **Les frères DURAND, négociants bordelais à Saint-Domingue**

Deux frères DURAND, Jean (o 29/09/1748 Bordeaux, Saint Seurin, + 15/02/1814 Bordeaux) et Jean Jacques (+ 1823/), ont été négociants à Saint-Domingue.

Ils étaient fils de « Jean DURAND jeune » (lui-même fils de Jean) + 22/04/1809 Le Bouscat, 92 ans, et de Marie QUIESSART + 25 nivôse X (15/01/1802), Le Bouscat, 85 ans. C'est une famille d'origine protestante.

Les nombreux actes, notariés et autres, à Saint-Domingue qui concernent les frères Durand négociants les prénomment Jean Jacques et Elie (et non Jean) : on ne peut que supposer que Jean a pris, une fois à Saint-Domingue, le prénom Elie, plus protestant.

Jean Jacques DURAND, l'aîné, était arrivé d'abord à Saint-Domingue comme arpenteur du roi (cité en 1777, 1787) ; en février 1787 il est dit négociant à Aquin et arpenteur du roi et en septembre de la même année négociant au bourg ; il est « en société avec son frère Elie Durand » au bourg d'Aquin en 1787, 1789, 1790, 1792.

Devant Me Monneront à Aquin les deux frères achètent le 31/07/1787 un terrain avec maison sur la place d'armes (Me Barnabé, Aquin) et le 13/08/1789 une maison Grande rue du bourg d'Aquin qu'ils donnent à bail pour deux ans dès le 17/05/1790.

Parallèlement à ses activités de négoce, Jean Jacques DURAND acheta plusieurs habitations et terrains, toujours à Aquin, les 08/05/1777 (aux Grands Halliers, 184 carreaux, en vivres et coton, Me Sibire de Morville) ; 24/01/1785 (1000 pas au quartier de la Rivière Serpente, Me Monneront) ; 16/02/1787 (316 carreaux aux Petites Palmes, Me Legendre Saint Louis du Sud) ; 17/09/1787 (1500 pas carré aux Palmes, Me Pineau à Saint Louis du Sud) ; 02/03/1791 (50 carreaux aux Palmes, Me Monneront).

Pour exploiter ces habitations et particulièrement celles des Petites Palmes, il fonda une société le 05/03/1787 (Me Monneront) avec Guillaume Raimond. Ce dernier mourut entre 1792 et 1799 et le 20 germinal VII (08/04/1799) Jean Jacques Durand déposa chez Me Cartier à Aquin tous les titres concernant cette habitation, actes de vente, PV d'arpentage, concessions, etc. On y apprend que la première concession, le 05/03/1757, était en faveur des « Srs Durand père et fils », qui semblent a priori n'avoir aucun rapport de parenté avec Jean Jacques et Elie. Le père, Louis Durand, et ses fils naturels Jacques et Jean Durand, indiens, « issus du côté maternel d'une indienne naturelle » étant dans l'indigence (incendie et nègres emportés par la vérette) avaient obtenu l'autorisation de vendre la concession en juillet 1771.

Au commencement de 1792, début des troubles de Saint Domingue, les « frères Durand » d'Aquin, s'étaient réfugiés à la Jamaïque (Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque, 1792-1835, Debien et Wright, SHG 26, 1975). C'est là que, en mars 1792, Jean Jacques Durand épousa une autre réfugiée, Marie Marthe Madeleine Renée GASTUMEAU, fille de Jean Louis, capitaine de port à La Rochelle, et + Marie Vinet [mariés le 21/01/1754 à La Rochelle, Saint Barthélemy : relevés sur Geneanet], avec « *la ferme intention de faire ratifier leur mariage à leur retour* » à Saint-Domingue. Et, le 30/07/1792 il signent leur contrat de mariage chez Me Monneront à Aquin. Les biens du futur sont une habitation et nègres dans les hauteurs de Saint Louis en société avec Guillaume Raimond, 3 maisons au bourg d'Aquin en société avec son frère Elie Durand et d'autres affaires avec son frère. Elle a un tiers de maison à La Rochelle et d'un bien à la campagne, un nègre, une négresse, hardes et bijoux, une dot de 150 000 livres et un don de 20 000 livres de son oncle Henri Louis Gastumeau. Les témoins du futur sont ses 3 cousins, Jean Jacques Durand jeune, Pierre Bertin et Jean Breton.

Ils repartirent peu après pour la Jamaïque et les effets de Jean Jacques Durand furent vendus comme émigré au profit de la République (Me Nougues, Anse à Veau, 19/04/1794 qui établit la liste des meubles et objets, dont un compas de marine et des cartes marines) et, le 14/05/1794, ses biens furent séquestrés Sa maison à étages, à l'angle « des rues qui conduisent au canton de Saint Michel et à l'asile » fut employée « pour le service de la République qui l'a occupée jusqu'au 27 nivôse VII (16/01/1799) où elle lui a été remise avec ses autres biens du canton ». Le 12 pluviôse VII (31/01/1799) devant Me Cartier à Aquin, le citoyen Cator jeune, officier d'administration du canton, lui versa 37 555 francs pour 4 ans 8 mois 10 jours de location (elle avait été utilisée pour loger la garnison et les officiers et pour servir de magasin).

Nouvelle émigration, pour les Etats-Unis cette fois d'où Jean Jacques revint à Bordeaux avec sa femme et 4 enfants en bas âge le 7 messidor an XII (26/06/1804) (certificat d'indigence pour obtenir des secours, dossier dit de l'Indemnité n° 262).

Le 26 novembre 1822 inscription hypothécaire à Bordeaux au profit des frères et sœurs légataires de François LAUSSACQ, décédé à Aquin (Saint-Domingue), contre Jean Jacques DURAND, négociant à Bordeaux rue du Chai des Farines, représentant la maison de commerce J.J. et E Durand, d'Aquin, héritier général et universel du même François Laussacq, pour une créance de 16 666 francs argent de France.

En 1827-1830 de nombreux créanciers de la maison de commerce J.J. et E. Durand font opposition à l'Indemnité de Saint Domingue (dossier dit de l'Indemnité n° 583).

Cependant Jean Jacques Durand, ancien propriétaire et ayant droit de la moitié de la cafétéria Durand et Raymond aux Palmes, à Saint Louis, obtient une inscription à l'Indemnité pour 19 175 francs le 13/02/1829.

Quant à son frère Elie ou Jean, c'est sous le prénom de Jean qu'il obtient à Bordeaux, le 7 thermidor XIII (26/07/1805), un certificat de colon de Saint-Domingue réfugié, comme propriétaire à Saint-Domingue de 2 maisons à Aquin et d'une cafétéria (dossier dit de l'Indemnité n° 261).

(Synthèse d'un échange et de recherches faites en 1984 ; les cotes des dossiers dit de l'Indemnité sont ceux du temps de la rue Oudinot ; nous ignorons le nom actuel de ce fonds et sa cotation).

de Pierre Bardin : **La citoyenne de couleur ANDOTTE, 116 ans**

Dans sa séance du 22 frimaire IV (13/12/1795) le Directoire enregistre la demande d'aide financière de la citoyenne ANDOTTE, femme de couleur, 116 ans, qui dit dans sa requête être « *la plus ancienne citoyenne de la République, recommandable tant par ses mœurs honnêtes que par son grand âge* », et lui accorde un

secours de 700 livres. L'arrêté est signé entre autres par Carnot. On rappelle que la Convention lui avait accordé 365 francs de pension le 11 prairial II (30/05/1794).
MDCCCCX (AF/III*/431) et AF/III/335 dossier 1443.

de *Pierre Bardin* : **Sous-location d'une maison à Paris en 1792 par la veuve LEMERCIER de MAISONCELLE**

Le 24 mars 1792 le sr Jean Baptiste Lebert, lieutenant des grenadiers de la garde parisienne, et son épouse Jeanne Pomicon sous-louent pour un an une partie de la maison rue Caumartin n° 17 dont ils sont les principaux locataires à dame Marie Madeleine LE TERRIER veuve en dernières noces de M. Alexandre LEMERCIER de MAISONCELLE, habitante de la **Guadeloupe** où elle demeure ordinairement : la principale écurie avec chambre du cocher au-dessus, la principale remise, cuisine au rez-de-chaussée, appartements du 1^{er} étage et du 2^e étage (dans chacun, antichambre, salle à manger, salon de compagnie, chambre à coucher et boudoirs, lieux à l'anglaise), 3 chambres de domestiques au 3^e étage, grenier à fourrage, 3 caves. Il s'y ajoute tout l'ameublement (liste de 3 pages). Le loyer pour l'année est de 5 500 livres, en deux termes, dont la dame a payé le premier d'avance « *en assignats nationaux* ».

MC/ET/XLI/750, Me Fournier

de *Pierre Bardin* : **DU CHASTEL et MOLET : mariage à Paris d'un officier des gardes françaises avec une domingoise**

Le 17 août 1776, contrat de mariage (communauté de biens) signé à Paris en présence de nombreux témoins entre :

- haut et puissant seigneur Louis François Tanneguy comte DUCHASTEL (Duchatel dans le texte mais orthographe de la signature), chevalier seigneur de la Conninai, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises, originaire de Saint Sauveur de Dinan, demeurant à Paris rue du Four paroisse Saint Sulpice, fils majeur de haut et puissant seigneur Louis Julien Jean comte Duchastel seigneur de la Roudais, de la Gaudière, Beaumont et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Lionnais, chevalier de Saint Louis, capitaine général des milices gardes côtes de Bretagne au département de Plancoet et de défunte haute et puissante dame Françoise Geneviève de La Vallée de la Conninai ;
- demoiselle Marie Jeanne Eléonore MOLET (Mollet dans le texte mais orthographe de la signature), mineure émancipée d'âge le 6 juillet 1772, fille de feu messire Pierre Molet, lieutenant de milice à l'Artibonite, **Saint-Domingue**, et défunte dame Constance Eléonore CHAMPFLOUR ; tuteur élu spécialement à l'effet des présentes le 14 du mois, haut et puissant seigneur Pierre Gédéon comte de NOLIVOS, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de Saint Louis, ancien gouverneur général des Isles françaises sous le vent, demeurant à Paris rue Neuve Grange Batelière paroisse Saint Eustache

Contrat signé en présence de haut et puissant seigneur Jean Marie DUCHASTEL, prêtre aumônier ordinaire de la Reine, abbé des abbayes cisterciennes de Rigny et de Fontaines les Blancs, domicilié à Paris rue du Four paroisse Saint Sulpice, chez qui est domicilié le futur époux

Les témoins de la future épouse sont nombreux :

- messire Pierre François Molet, écuyer, son frère (demeurant à Paris rue Bravone paroisse Saint Roch) ;
- messire Louis Maximilien le chevalier Alexandre d'Hanache, capitaine de dragons, cousin germain ;
- messire Jean Jacques Gatien Bretton des Chapelles, procureur du roi en la sénéchaussée de Saint Marc île Saint-Domingue, et dame Marie Claude Eléonore Alexandrine Guiton son épouse, cousine germaine ;
- haute et puissante dame Suzanne Marcombe épouse de M. le comte de Nolvos ci-devant nommé, amie ;
- demoiselle Marie Françoise Gabrielle Vincent Bizoton de Lamote, cousine ;
- messire Louis Honoré Froger de la Rigaudière, chevalier de Saint Louis, ancien lieutenant de roi commandant du Port de Paix, ami ;
- messire François Beudet, conseiller honoraire au conseil supérieur du Port au Prince, ami.

Les biens du futur se composent de :

- la terre de Conninai en Bretagne ;
- 21 000 livres de finance sur sa charge de sous lieutenant au régiment des gardes françaises ;
- les meubles de l'appartement qu'il occupe rue du Four (4 530 livres) ;
- donation par son oncle l'abbé Duchastel : 12 000 livres, 121 pièces de vaisselle d'argent marquée aux armes du donateur pesant 167 marcs, estimées à raison de 52 livres le marc à 8 736 livres ; divers meubles dans les châteaux et bâtiment de la Conninai, de la Gaudière et de Dinan (4 860 livres) ; état détaillé joint de la vaisselle et des meubles).

Les biens de la future sont :

- le tiers d'une habitation à l'Artibonite, Saint-Domingue, en indigoterie, garnie d'esclaves, bestiaux et ustensiles, indivise entre elle et ses deux frères, échue de la succession de leurs père et mère ; elle déclare que, avec le consentement de son frère Pierre François et s'obligeant à le faire approuver par son autre frère Jean Alexandre, elle donne la liberté à la négresse créole Marie et à la mulâtresse créole Marie Françoise Jacqueline

Simone, toutes deux attachées particulièrement à son service personnel depuis le décès de sa mère et qui demeurent avec elle au couvent de l'Assomption.

- meubles, linges, robes et bijoux à son usage, ustensiles de ménage, le tout d'une valeur de 4 600 livres.
Il entre en communauté 20 000 livres, de chacun ; douaire 4 000 livres de rente ; etc.

Une pièce en parchemin est jointe au contrat, l'avis des parents et amis de la demoiselle future épouse, demeurant au couvent de l'Assomption paroisse Saint Roch, âgée de 24 ans environ (extrait baptistaire du 15/08/1752 à Saint Marc) ; père décédé à Saint Marc et mère décédée veuve à Paris, Saint Eustache, le 14/05/1771 [ce qui explique que l'acte d'émancipation de sa fille soit de l'année suivante ; mais il a fallu 4 ans pour la marier].

Les trois premiers, des parents, sont absents et représentés ;

- messire Gabriel de Lespinasse, chevalier, conseiller du roi et son avocat en la chambre des comptes du Dauphiné, cousin germain paternel ;
- messire Etienne de Champflour, chevalier, conseiller du roi et son procureur général au conseil supérieur de Clermont en Auvergne, cousin maternel ;
- messire Pierre de Champflour, prêtre bachelier en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, aussi cousin maternel.

Les autres sont les parents et amis témoins au contrat (Froger de la Rigaudière, comte de Nolvos, d'Hanache, Breton des Chapelles, Fr. Beudet) et messire Louis Duvivier ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis.

MC/ET/LXXI/5, Me Rouen

NDLR

Voir la Note généalogique MOLET du colonel Arnaud, CGHIA 41 p. 110 et, pour les DU CHASTEL, sur Geneanet, quelmer (Gérard Schmitz), chlevillain (Christophe Le Villain), hamety (Yves Hamet) et autres : le couple a émigré, Tanneguy du Chastel est mort en 1798 à Philadelphie et Eléonore Mollet en 1799 à Londres. Postérité.

Références Debien :

Molet Marie Jeanne Eléonore veuve du comte Tanneguy du Chastel : indigoterie et cotonnerie du Chastel à l'Artibonite, Saint Marc, état de l'Indemnité 1831, 384 000 ;

Molet électeur de Saint Marc, propriétaire d'une indigoterie et d'une cotonnerie, 1 300 000 livres.

de *Pierre Bardin* : **Les créanciers de l'habitation Le Bonnet au Grand Boucan (d'ESTILLAC)**

Messire Jean Joseph de MARANS chevalier seigneur comte d'ESTILLAC et son épouse dame Marie Elisabeth ALLAIRE DULANGOT possédaient une habitation, dite Le Bonnet, au Grand Boucan, quartier de la Petite Anse près du Cap. La veuve d'ESTILLAC vendit l'habitation, très endettée (Me Angot 20/08/1761) au sieur Guillaume Claude BESSON et elle se remaria à Bordeaux (Cm Me Duprat 29/10/1765) avec messire Jean François Michel Grégoire Louis Balthazard Raymond Vincent DAUDIBERT, ancien officier dans le régiment d'Île de France.

Un inventaire de l'habitation fut fait par Me Grimperel (Le Cap, 21/07/1769) quand la vente fut déclarée caduque, le sieur Besson, qui n'avait pu payer, devant la revendre aux créanciers de la dame d'Estillac (longue liste des créanciers). Cet inventaire détaillé figure dans l'acte, avec la **liste des nègres sur 12 pages**, avec leurs noms, âges, détails physiques, etc., estimés de 150 à 3 000 livres. L'ensemble de l'habitation fut estimé à 502 310 livres et le total des créances à 264 607.

Le 13 avril 1772 très haut et très puissant seigneur Louis Armand Duplessis duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France (etc.), fondé de la procuration de la dame Allaire Dulangot veuve du comte d'Estillac et épouse Daudibert, et tous les créanciers de la dame et de son premier mari, vendent l'habitation au sieur Jean Guillaume ROBILLARD, un des créanciers, qui s'engage à verser une rente et pension viagère à la dame et à payer les autres créanciers.

Parmi ceux-ci se trouvait, pour une créance réduite à 30 864 livres, feu François Denis LE BARON, négociant au Cap, d'une famille de Dieppe, dont chacun des cohéritiers avait envoyé procuration en mars et avril 1770.

MC/ET/XLII/527 Me Taubert, 13/04/1772

NDLR

La veuve d'ESTILLAC était probablement fille du sieur ALLAIRE DULANGOT, receveur des octrois, pourvu de l'office de conseiller au conseil du Cap en 1720, que le conseil refusa de recevoir en raison de l'incompatibilité des charges (Lois et Constitutions, Moreau de Saint Méry, p. 795). Le dossier Colonies E 2 « Alaire du Langot, habitant du quartier du Cap Français, 1754 » porte déjà sur une créance de 611 livres sur les héritiers DULANGOT.

Le nom de l'habitation venait des montagnes du Bonnet à l'Évêque qui séparaient le quartier de la Grande Anse de celui du Dondon, au Sud (Moreau de Saint Méry, Description... p. 276).

de *Pierre Bardin* : **En l'an X à Paris, dépôts d'actes concernant des habitants de Saint-Domingue : LA FLÈCHE de GRANDPRÉ, LA TOISON de ROCHEBLANCHE, RAYNAL**

LA FLÈCHE de GRANDPRÉ

25 brumaire X (16/11/1801) inventaire après décès

Le 25 brumaire X, inventaire rue du faubourg du Roule après le décès le 20 brumaire de Marie ASSELIN veuve de Jean Michel LA FLÈCHE de GRANDPRÉ, à la requête de sa petite-fille Danielle Françoise de Grandpré, seule héritière par représentation de son père, feu le citoyen Michel Pantaléon La Flèche de Grandpré, et qui était élevée par sa grand-mère.

Papiers :

inventaire après décès au Cap le 24/07/1784 de Jean Pantaléon (sic) La Flèche de Grandpré.

Me Rouen le 28/09/1786, vente d'une habitation sucrerie au **Morne Rouge** par la dame de Grandpré, comme séparée de biens d'avec son défunt mari par sentence du 11/02/1785, à Jean Jacques Boulin, habitant du Morne Rouge, pour 200 000 livres argent de France ; garants de l'acquéreur, les citoyens Jean Baptiste Bivel, négociant à Rouen, et Pierre David Bachelier, négociant au Havre.

12 frimaire, 12 ventôse X (03/12/1801 et 03/03/1802) notoriété

Acte de notoriété pour demoiselle Françoise de Grandpré : elle est fille de Michel (et non Jean Baptiste) Pantaléon La Flèche de Grandpré et de Françoise Fiévé. Les vrais prénoms et nom de son père sont bien Michel Pantaléon La Flèche de Grandpré, né le 18 mars 1751 et baptisé le 6 juillet 1752 paroisse Saint Jacques de la Plaine du Nord, fils de Jean Michel et de Marie Asselin, et décédé le 15 juillet 1784 à Saint Jacques de la Plaine du Nord. Son oncle paternel est Victor Pantaléon La Flèche de Grandpré, avocat au parlement de Paris (*NDLR* : sur Geneanet seul Victor Pantaléon, l'oncle, avec ascendance et descendance, est connu)

Pièces jointes

Baptême à Saint Jacques de la Plaine du Nord le 06/07/1752 de Michel Pantaléon fils de Jean Michel La Flèche de Grandpré, habitant de la paroisse, et Marie Asselion son épouse ; parrain Victor Pantaléon La Flèche de Grandpré, avocat au parlement de Paris, oncle paternel ; m Marie d'Antoville épouse de Jacques Germain Asselin, capitaine de cavalerie.

Baptême à Paris Saint Eustache le 01/05/1775 de Danielle Françoise fille de Jean Baptiste de Grandpré et Françoise Fiévé sa femme, demeurant rue des Bons Enfants ; parrain Danil Leonor Charles Tostain ; marraine Anne Brunot.

MAGALLON et RAYNAL

12 brumaire X (03/11/1801)

Dépôt du contrat de mariage (parchemin), par Me Girard à Nantes le 05/07/1764, de Gabriel Joseph MAGALLON DU MIRAIL, de Grenoble, et Ursule Marguerite RAYNAL, de l'**Artibonite**.

NDLR : voir ce couple sur Geneanet. Nous ne reprendrons pas les éléments du contrat de mariage.

LA TOISON de ROCHEBLANCHE

12 et 24 ventôse X (03 et 15/03/1802)

Acte de notoriété pour Victoire Xavière Marie Anne LA TOISON de ROCHEBLANCHE épouse de Victor Charles Jean de BOTHEREL, née en octobre 1777 et baptisée le 20/10/1779 paroisse Notre Dame du Rosaire de la Croix des Bouquets (parrain François Xavier Conill, habitant du Port au Prince ; marraine sa sœur Jeanne Marie Antoinette Victoire La Toison), fille de Louis, décédé en sa terre de Vaugien près Chevreuse le 27/10/1790, et d'Ursule CARADEUX aujourd'hui sa veuve ; Cm Me Guilloneau, Londres, 29/0/1800 et mariage à Londres, chapelle des Saints Anges, le 01/05/1800 ; une fille, Mathilde Marie Victorine de BOTHEREL, née à Londres le 06/04/1801, baptisée 10/04 chapelle catholique française de King Street, Portman Square, à Londres

NDLR : voir le couple BOTHEREL sur Geneanet (où les dates exactes ne sont pas connues)

27 ventôse X (18/03/1802)

Procuration par Ursule de Caradeux veuve de Louis LA TOISON à Grioux, Bion et Cie, « *négociants au Port au Prince aujourd'hui Port Républicain* » pour régir son habitation La Frelatte à Léogane. Elle est propriétaire de l'habitation de son chef, et comme commune en biens avec son défunt mari (Cm Me Decarere, Port au Prince, 29/10/1760) et comme créancière de sa succession. Elle est aussi ayant droit de l'habitation de son mari dite Rocheblanche, à la Plaine du Cul de sac du Port au Prince. Long détail de la procuration pour se faire réintégrer dans la pleine possession et jouissance des deux habitations, envoyer tous les trois mois un compte général des revenus, etc.

MC/ET/LXXI/137, Me Rouen

NDLR

L'an X, 1802, c'est l'expédition de Saint-Domingue. Les propriétaires espéraient récupérer leurs habitations... C'est aussi l'expédition de la Guadeloupe : voir l'acte qui suit chez le même notaire

de *Pierre Bardin* : **Procuration de RICHPANCE**

Le 27 ventôse X (18/03/1802), procuration par le citoyen Antoine RICHPANCE fils, général en chef de l'expédition de la Guadeloupe, et dame Joséphine Marie Charlotte DAMAS son épouse, demeurant à Paris rue Masserat 266, « *sur le point de partir pour la Guadeloupe* », au citoyen Antoine Richepance père et au citoyen Batardy, notaire à Paris, conjointement ou séparément, pour administrer tous leurs biens.

MC/ET/LXXI/37, Me Rouen (18/03/1802)

NDLR

L'orthographe de la signature est bien Richepance et non Richepanse.

Voir généalogie par Alain Garric sur Geneanet.

de *Jean Michel André* : **Un soldat de la Compagnie des Indes originaire de Saint-Domingue**

« Jean BERNARD dit Créol, fils de Joseph et Marie BASTE, natif du Cap Français, 23 ans, 5 pieds 2 pouces, cheveux, barbe et sourcils très noirs, visage rond, plein et très brun, la bouche grande, les lèvres un peu grosses, les dents mal rangées, les yeux noirs, bien campé sur ses jambes, sans profession, engagé dans la compagnie de Romé en qualité de soldat à Lorient le 18^e d'avril 1735 »

en marge : « déserté dans la nuit du 25 au 26 avril 1735 avec l'habit d'amonition » (d'uniforme).

Ces engagés de la Compagnie des Indes recevaient 2 mois d'avance, soit 15 livres.

ANOM, D/2a/7 f° 96

de *Renée Courtiade* : **Une Martiniquaise mariée à Bordeaux avec un Toulousain**

Le 6 frimaire an 9 (27/11/1800) à Bordeaux, mariage entre

- Jean Marie Médard Honoré CLUZET, négociant, né a Toulouse (Haute Garonne, 31) le 22/10/1775, fils de Marie Jean Charles, homme de loi, et + Françoise BARDE, habitants de Gratentour

- Rose Dezir VEILLON, environ 22 ans, née à Notre Dame de Bon Port, Mouillage de Saint Pierre Isle de la Martinique en 1778, fille de Jean, négociant, et Marie Dezir, absente, ignorant le lieu de sa résidence.

NDLR

Nous ne trouvons pas son baptême au Mouillage ni de VEILLON. En revanche : Jean François VILLION époux de Jeanne LAMARQUE (une fille en 1764 qui meurt en 1765 et un fils de 1766) ; François VILLON, maître perruquier dont la femme, Jeanne DANGLADE, 23 ans, née à Bordeaux, meurt le 03/12/1766. Baptême de deux Rose : 13/03/1777 Rose Eulalie de père et mère inconnus, née le 07/11/1776, exposée dans la maison du sr Chabot, et 23/12/1777 Rose Marie Victoire, quarteronne née le 8, fille de Marie Thérèse mestive libre.

du blog « Recherches généalogiques » de *Joël Brismalin* (jobris), transmis par *Charles Platiau* : **Vente à Calais en 1720 d'une habitation de Saint Domingue**

Vente et cession à Calais le 27/08/1720 par Pierre DECHASTEANEUF, soldat dans la compagnie du Sr CARMIN capitaine de navire, à présent en garnison à Calais, et Isabelle MOREL sa femme, Péronne MOREL, veuve de défunt Édouard DESTAILLEUR vivant manouvrier audit Calais, et Isabelle MOREL, veuve de défunt Jean Georges FÉLIX vivant habitant audit Calais, lesdites MOREL sœurs et présomptives héritières de défunt Antoine MOREL leur frère aîné décédé à Saint Domingue, au Sr Mathurin CORNIL, marchand à Dunkerque, des « *fonds et propriété, fruits profits revenus et émoluments généralement quelconques, des habitations audit Saint Domingue, situé au Cul de Sacq, ensemble les nègres et négriillons, effets mobilières et immobilières, dettes actives, argent et généralement tout ce qui dépend desdites habitations en telles nature et état qu'ils puissent être* »...

Cette vente est faite moyennant 15 000 livres, ainsi que le remboursement au sieur Nicaise CORNELLISSEN, marchand à Dunkerque, de ses frais et débours. En déduction des 15 000 livres, il sera payé au Sr Nicolas MOREL marchand audit Dunkerque à la décharge des comparantes la somme de 900 livres, qu'elles ont reçu de lui en plusieurs fois.

AD du Pas de Calais, 4E55/198, Me Caussien, notaire à Calais

de *Janine Rouxville* : **EMPAIRE, un Lyonnais parti pour Saint Domingue**

Jean Claudius EMPAIRE (o 27/07/1794 à Ecully, Rhône, 69), mon grand-oncle, disait que son grand-père paternel Jean Empaire, marchand de soie à Lyon, mort peu après sa naissance, s'était marié deux fois. De son premier mariage sont nés Aimable Empaire, établi à Paris, une fille épouse SAINT MICHEL, une fille épouse JARRIN et un fils parti pour **Saint-Domingue**, marié, notaire, probablement mort pendant le massacre des Blancs car sa famille ne reçut plus de nouvelles de lui. De son second mariage avec dlle PORTULE veuve GUY, Jean Empaire eut une fille, Angèle, et Claudius (père de Jean Claudius) né vers 1756, mort (à Lyon ?) le 05/11/1810 à 54 ans.

NDLR

Nous avons retrouvé cette question dans une ancienne correspondance (de 1982). Nous avons répondu ne trouver aucune trace de ce notaire à Saint Domingue. Mais nous pouvons dire aujourd'hui que Claude d'EMPAIRE FERLAT (sic), de Lyon, est parti de Bordeaux à 25 ans pour Saint Domingue, le 18/02/1771.

Grâce à Geneanet (Gérard Orsel, saorsel, et autres, ainsi que les archives en ligne) nous pouvons vérifier et corriger les informations transmises par Jean Claudius Empaire : Jean EMPAIRE dit FERLAT (o 13/05/1715 Cuire + 19/08/1795 Lyon ; 84 ans), marchand passementier (au baptême de Claude en 1746) s'est marié à Lyon le 19/02/1744 avec Marie PATURLE (et non Portule) et c'est d'elle qu'est né ce Claude, second fils, le 13/02/1746 et baptisé le 17 paroisse Saint Nizier (sort inconnu de Gérard Orsel ; arpenteur pour le roi d'après amguillot). Parmi les enfants du même couple, Marie épouse de Benoît Louis de Saint-Michel, née vers 1747 ; Aimable, commerçant en huiles, le dernier fils, né en 1751 et mort à Paris en 1834. Le père s'est remarié le 09/09/1755 à Lyon avec Pierrette CORDIER, d'où Claude, né en 1756 et marié à Ecully en 1793, père entre autres de Jean Claude né en 1794.

RÉPONSES

Avis important :

Nous publions les réponses à d'anciennes questions mais il n'y aura plus de questions nouvelles.

Utilisez la Liste : <http://listes.u-picardie.fr/www/info/ghcaraibe>.

Si certains échanges de la Liste nous semblent d'intérêt général, nous les reprendrons, en les mettant en forme et en complétant si nécessaire, dans le bulletin trimestriel

89-31 BAJEUX (Guadeloupe, Haïti, 19^e)

En classant des courriers anciens nous retrouvons la réponse à cette question que nous avons oublié de publier. Le questionneur avait fait la recherche à Aix dans le notariat et l'état civil et reconstitué la filiation. Nous avons vérifié et complété les actes.

1 Clarisse dite Pedemonte

(voir p. 2179)

+ 1847/

mère de :

1a*.1 Auguste dit LABENNE

marchand tailleur (et non tailleur de pierre) à Basse Terre

o ca 1813 (34 ans au mariage de son frère utérin en 1847)

x /1846 Louise Rose Elmire (d'où postérité : p. 1402, 2179)

1b*.1 Zaché (dit BAJEUX à partir de 1850)

commis de négociant (1847), employé de la direction de l'Intérieur (1848)

o 23 d 26/08/1826 Basse Terre, rue Peynier, fils naturel, mamelouk, de Clarisse dite Pedemonte

+ 04/10/1855 Basse Terre, en son domicile rue d'Enfer n° 16 ; Zaché surnommé BAJEUX, 29 ans, veuf

x 20/11/1847 Basse Terre (Cm 20/09) Rose Élisabeth, fille majeure reconnue d'Élisabeth (PILET dans le contrat de mariage) ; dans les témoins son frère utérin Auguste LABENNE

o 07/02/1824 Basse Terre

+ 09/10/1854 Basse Terre, au domicile conjugal, Ravine à Billot n° 7, 30 ans ; déclaré par Auguste Labenne

1b*.1.1 Louis Victor Théodore Albert ZACHÉ

o 24 d 31/10/1848 Basse Terre, rue Ravine à Billot, fils légitime de Zaché et Rose Élisabeth

1b*.1.2 Germaine Marie Hélène Mathilde BAJEUX

o 30/07 d 07/08/1850 Basse Terre, rue Ravine à Billot n° 7, fille légitime d'Alfred Bajoux (sic, signe Alfred

Bajoux) et de Rose Élisabeth Léontine (sic)

P. Bajoux

91-118 de LA BICHE de REIGNEFORT (Limoges, St-Domingue, 18^e)

(p. 6010, 5055, 4261, 3939, 3883, 403-404)

J'avais donné (GHC 15 p. 130) l'acte de mariage à Paris Saint Roch le 02/02/1789 de Julien Pierre LABICHE de REIGNEFORT avec Marie Pierre Élisabeth PÉRISSE DESSOURCES et une généalogie PÉRISSE dans GHC 86 p. 1742. Ils avaient obtenu une dispense de publications de bans en raison de l'éloignement des lieux de naissance le 07/01/1789 (X/1/A).

Le contrat de mariage a été rédigé par Me Girard (MC/ET/LXI/637). Le futur époux apporte meubles, maison au Port au Prince, habits etc. d'une valeur de 10 000 livres, plus deux nègres domestiques, Petit Louis perruquier pour homme (4 000) et Jean Louis perruquier pour femme (3 500) et 3 chevaux ou poulains (1 500), le tout argent des colonies ; en outre son père lui constitue en dot 70 000 livres en avancement d'hoirie sur sa succession et celle de sa défunte épouse. La future épouse apporte la moitié d'une cafétéria au Morne, paroisse du Petit Saint Louis, par donation entre vifs de Jean Jacques Périsset son oncle et parrain capitaine de milices habitant des Gonaïves, mais en usufruit jusqu'à sa majorité en faveur de lui-même et après sa mort de son frère et sa belle-sœur parents de la future épouse, lesquels se désistent de l'usufruit en faveur de leur fille et y ajoutent en dot l'autre moitié qui leur appartient ; ils n'en prélèveront annuellement que 15 000 livres et ajoutent

en dot les négresses Quéqué, blanchisseuse (3 000), Félicienne servante (3 500), Suzanette (3 000), le griffe François (3 500), le nègre Mars (4 000), 4 chevaux de choix et 12 000 livres tournois payables en France. Enfin la future épouse se constitue en dot la moitié (soit 2 000 argent des colonies) des animaux tenus en société avec son frère utérin Mr Bouyer sur l'habitation cotonnière des Gonaïves qui sont 4 vaches, 3 bouvards, 1 gazelle, 2 juments, 2 poulains et 1 pouliche.

P. Bardin

02-157 DESBROSSES-DESSALINES (Anjou, Saint-Domingue, 18^e)

p. 3853-54, 3791-92, 3733, 3705

Le 31 juillet 1790 Jean Baptiste Mayer, procureur au parlement de Paris, procureur (Me Sineau à Issoudun) de Me Joseph Antoine DALMAIS, ci-devant baron de Curnieux et de la Maisonfort, lieutenant des maréchaux de France, demeurant quartier du château paroisse Saint Cyr à Issoudun, vend à Marguerite Charlotte BOBIN, épouse séparée de biens de Joseph Laurent BORDEREAU DES BROSSES DES SALINES, officier des Suisses de la gardes du Comte d'Artois, chevalier de Saint Louis, demeurant à Angers, de présent à Paris hôtel d'Angoulême paroisse Saint Nicolas des Champs, une habitation à la Montagne Noire dépendance du Port au Prince, cultivée en cafés, de 75 carreaux, avec 41 nègres, 3 mulets, 1 cheval, tous les meubles, ustensiles, etc. nécessaires, affermée pour 3 ans aux srs Trotier et Michateau, négociants, et qui appartenait à Antoine Dalmais par la succession de son fils décédé sur son habitation le 4 mars 1789, habitant et directeur des Postes du Port au Prince. Dalmais fils l'avait acquise des sr et dame BAILARGEAU (Me Glandez, Port au Prince, 04/08/1788), lesquels l'avaient acquise du sr DUBLIER, habitant à la Montagne Noire (Me Delaurent au Port au Prince 02/11/1776). La vente est faite au prix de 330 000 livres argent de Saint Domingue et 2 400 livres de pot de vin argent de France.

Dans les papiers du vendeur sont cités l'acte de mariage de DALMAIS père avec Françoise Madeleine BARRY (ou BANY ?), le 21/12/1733 à Paris (Saint Hippolyte) et l'acte d'inhumation de la dame Dalmais le 13/01/1760 à Saint Jean d'Issoudun, diocèse de Bourges.

L'inventaire après décès de Dalmais fils, qui figure dans l'acte, avait été fait par Me Glandez le 09/03/1789. Y sont mentionnés aussi une créance de 26 00 livres sur le sr Moureux habitant du Petit Goave ; 32 000 livres, prix d'une maison au Port au Prince vendue depuis le décès sans le consentement du père ; concession d'un terrain pour hatte et corail à la montagne de la Selle de 1 500 pas.

Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, habitant de Saint Domingue, rue du Temple à Paris, se constitue caution pour la dame Desbrosses et le 24 janvier 1791, devant Me Coreille au Port au Prince, Joseph Laurent BORDEREAU DES BROSSES DES SALINES ratifie et approuve l'acquisition.

MC/ET/VII/498, Me Pezet de Corval

P. Bardin

NDLR

Le 13 avril 1790 étaient partis de Nantes pour le Port au Prince Joseph Laurent BORDEREAU DES BROSSES, d'Angers, 47 ans, officier des Suisses du comte d'Artois, et Charles Noël Bordereau des Broses, d'Angers, 28 ans, tous deux fils de + Michel Louis et Marie Luceau.

Marguerite Charlotte BOBIN veuve DESBROSSES était à Santiago de Cuba le 8 vendémiaire XIII (30/09/1804) (fichier Houdaille). Ce sont bien ses prénom et nom (BOBIN et non ROBIN, cf. p. 3854). Voir la Note généalogique BOBIN par le colonel Arnaud, CGHIA 41 p. 100-102.

Quant à DALMAIS fils, il a été inhumé le 5 mars 1789 au Port au Prince : Louis Dalmais de la Maisonfort, natif d'Amiens, habitant à la Montagne noire, décédé la veille sur son habitation, environ 40 ans. Un DALMAIS était parti à 20 ans de Nantes pour Saint-Domingue en avril 1771 en s'engageant comme maçon. Son prénom n'est pas précisé mais il se dit de Paris et fils d'Antoine et Marie Anne Dormont. L'âge correspondant à peu près, serait-il parti en cachette de ses parents en s'engageant et donnant de fausses informations sur ses parents ?

Une Marie Louise Thérèse Dalmais de la Maisonfort Curnieux, baptisée le 15/04/1766 à Saint Cyr d'Issoudun, fut demoiselle de Saint-Cyr de 1776 à 1786. Une Anne Françoise DALMAIS de LA MAISONFORT était en 1781 sous-gouvernante des enfants de Mgr le comte d'Artois (Fabrice Delangre sur Geneanet).

03-18 SAINT-CLÉMENT (Haïti ?) et REIMONENQ (Guadeloupe) (19^e)

p.4692-4693, 4663, 4068, 3761

Voir Coopérations et compléments.

Les différentes professions de Saint Clément Auril témoigneraient d'une certaine ascension sociale : charpentier à Grand-Bourg puis à Pointe à Pitre (cf. jugement de juin 1845), entrepreneur à Pointe à Pitre (cf. 1er mariage en juillet 45), habitant et gèreur d'habitation à Petit-Bourg (1863) puis Goyave (habitation Sainte Claire 1871-1875 et cf. 2nd mariage 1875) et commerçant en café à Miragoane (Haïti) (1875-1882) et Grand-Bourg (cf. actes de naissance de son fils Victor Saint Clément Auril en 1875 à Port au Prince et de son décès 12/02/1882 à Miragoane (Haïti).

B. Jean-Noël

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)